

M. MACREA

Sitôt la Dacie conquise par les Romains à la suite des deux guerres du temps de l'empereur Trajan et du roi Décébale, son histoire suit un autre cours, tout différent de celui qu'elle avait suivi jusqu'ici. La Dacie conquise par Trajan et organisée comme province romaine, qui toutefois ne comprenait pas, ainsi qu'on va le voir, tout le territoire habité par les Daces, mais seulement la partie centrale et sans doute la plus importante de l'Etat conduit par Décébale, fut arrachée au monde soi-disant barbare dont elle avait fait partie jusque-là et intégrée dans la communauté économique, sociale, culturelle et politique de l'Empire romain. En Dacie furent introduites les mêmes formes de vie et d'organisation administrative, les mêmes relations sociales et la même culture matérielle et spirituelle connues dans le reste du monde romain. Dans un délai de temps relativement court, la romanité s'est enracinée au nord du Danube et n'en a plus pu être extirpée. Durant les quelque 165 ans pendant lesquels la domination romaine s'y est maintenue, l'histoire de la province de Dacie n'est qu'un chapitre de l'histoire de l'Empire romain. Elle ne peut être étudiée séparément, mais seulement rapportée à l'histoire de l'Empire romain, et doit intéresser, dans une certaine mesure, quiconque s'occupe de l'histoire de l'Empire romain. Car il est hors de doute que la vraie histoire de l'Empire romain ne peut être pleinement connue et comprise sans la connaissance de l'histoire de toutes les parties qui le composaient, de toutes les provinces qui le formaient. Et la Dacie, conquise par un dernier et gigantesque effort, a joué un rôle important dans l'économie aussi bien que dans le système de défense de l'Empire sur le Danube. Son histoire est étroitement unie à l'histoire de l'Empire, de l'Italie et des provinces voisines ou éloignées. Le fait est que des découvertes, surtout d'ordre épigraphique, faites à Rome, en Italie ou dans diverses provinces de l'Empire, quelques-unes très éloignées, fournissent quelquefois des renseignements importants au sujet de la province fondée par Trajan. Ceux-ci, corroborés avec les résultats des découvertes et des recherches faites en Dacie, contribuent à la connaissance toujours plus profonde de l'histoire de la province au nord du Danube.

C'est précisément le cas du problème de l'organisation de la province de Dacie dont nous nous proposons de nous occuper dans l'étude présente. Des informations nouvelles, dont quelques-unes plus ou moins inattendues, que nous ont offertes les trouvailles épigraphiques et les résultats des recherches archéologiques plus récentes, ainsi que l'examen renouvelé et l'interprétation plus attentive de certains documents connus, ont amené la révision d'opinions plus anciennes qui paraissaient presque définitives, tant elles s'étaient ancrées dans les convictions des historiens, et ont ouvert la perspective d'une compréhension historique plus juste de l'organisation en plusieurs étapes — plus précisément et plus sûrement établies à présent — de la province de Dacie et, en général, des territoires situés au nord du Bas-Danube, qui ont appartenu pendant un certain temps à l'Empire romain. On connaît beaucoup mieux aujourd'hui les circonstances historiques réelles, locales et générales qui

* La présente étude a fait l'objet, sous une forme plus réduite, d'une conférence présentée à l'Université de Bologne, le 24 novembre 1965.

ont imposé ces modifications successives dans l'organisation de la province et des territoires conquis par l'empereur Trajan au nord du Danube. Comme suite des nouvelles informations, le problème de l'organisation de la province de Dacie se présente aujourd'hui sensiblement différent — en ce qui concerne les dates des divers changements effectués, l'étendue territoriale des provinces nouvellement créées, leur direction et dénomination — de ce qu'on avait généralement connu et unanimement admis jusqu'ici. Il va de soi que les nouvelles précisions ont été faites progressivement, au cours des trois dernières décennies. Aussi avons-nous estimé qu'une mise d'accord et une présentation d'ensemble du problème étaient nécessaires. Dans cet essai de synthèse, nous nous sommes fondé, certes, aussi bien sur les renseignements publiés par nos prédécesseurs que sur leurs conclusions historiques, dans la mesure où ils se sont avérés ou nous les avons considérés valables. A cet égard, nous devons beaucoup à l'académicien C. Daicoviciu, qui a publié la plupart des nouvelles informations internes, surtout d'ordre épigraphique, concernant l'organisation de la Dacie romaine, et a commenté à temps les informations externes, en en dégagant toujours les conclusions historiques qu'elles imposaient.

Avant tout, deux documents épigraphiques découverts presque en même temps, voici plus d'un quart de siècle, l'un à Porolissum, la localité la plus éloignée, dans le nord-ouest de la Dacie, l'autre à Ostie, près de Rome, ont permis d'élucider une ancienne controverse concernant la date où s'acheva la deuxième guerre dacique, précisant avec certitude qu'elle se termina à l'an 106¹, comme d'aucuns² l'avaient supposé, et non en 107, comme le croyaient la plupart des historiens modernes³. Le diplôme de Porolissum⁴, du 11 août 106, par lequel l'empereur Trajan accordait aux soldats de la *Cohors I Brittonum milliaria Vlpia torquata pia fidelis civium Romanorum*, qui se trouvait en Dacie sous D. Terentius Scaurianus (*quae est in Dacia sub D. Terentio Scauriano*), le droit de cité romaine (*ciuitatem Romanam dedit*) avant l'accomplissement de la durée du service militaire (*ante emerita stipendia*), pour leurs faits d'armes durant la deuxième guerre dacique, apporte la preuve qu'à cette date, vers le milieu de l'été, la guerre était achevée et que la nouvelle province de Dacie était constituée. La loi (*constitutio*) fut promulguée par l'empereur probablement pendant qu'il se trouvait encore en Dacie, mais le commandement des troupes appartenait déjà au gouverneur de la province, D. Terentius Scaurianus, qui, sans doute en qualité de *comes*, avait accompagné l'empereur dans la dernière guerre dacique⁵. Une confirmation également certaine de l'achèvement de la deuxième guerre dacique à l'an 106 nous est apportée par les *Fasti Ostienses*, qui, pour cette année (la date plus exacte n'est pas connue parce que le mois et le jour manquent de l'inscription) notent que la tête du roi Décébale a été exposée à Rome sur les escaliers dits Gemoniae (*in scalis Gemoniis*)⁶, où, selon le témoignage de Dion Cassius (LX, 16, 1), étaient jetées les têtes des chefs ennemis tués en dehors de Rome. Ainsi sont confirmées à la fois la véracité des scènes de la Colonne trajane concernant le suicide de Décébale⁷ et la présentation devant l'armée, au quartier général de l'empereur, de la tête et de la main droite du roi dace⁸, et la relation de Dion Cassius (LXVIII, 14, 3) suivant laquelle Décébale, après que la résidence royale et tout le pays furent occupés par les Romains, lui-même étant en danger d'être fait prisonnier, mit un terme à ses jours et sa tête fut portée à Rome⁹.

¹ C. Daicoviciu, dans « Dacia », VII—VIII, 1937—1940, p. 333; Idem, *La Transylvanie dans l'antiquité*, Bucarest, 1945, p. 85, n. 2; Idem, dans « Klio », 38, 1960, p. 179; Idem, dans *Hommage à Albert Grenier*, Bruxelles-Berchem, 1960, p. 470 et dans *Istoria României*, I, Bucarest, 1960, p. 314; M. Macrea, *La vita romana in Transilvania*, Bucarest, 1943, p. 106; Idem, dans *Istoria României*, I, p. 348; A. Stein, *Die Reichsbeamten von Dazien*, Budapest, 1944, pp. 5 sq.; A. Degrassi, *Inscriptiones Italiae*, XIII, fasc. 1, Rome, 1947, pp. 226 sq.

² C. Patsch, *Der Kampf um den Donauraum unter Domitian und Trajan* (« Beiträge zur Völkerkunde von Südosteuropa », V/2), Vienne-Leipzig, 1937, p. 120; A. Degrassi, dans *Rendiconti della Pontificia Accademia Romana di Archeologia*, XII,

1936, pp. 179 sqq.

³ Cf. la discussion chez A. Degrassi, *Inscr. Italiae*, XIII, 1, p. 227.

⁴ CIL XVI, 160.

⁵ Cf. Grogg, RE, V A, 670; C. Patsch, *op. cit.*, p. 95; C. Daicoviciu, dans *Istoria României*, I, p. 309.

⁶ A. Degrassi, *Inscr. Italiae*, XIII, 1, pp. 198—199, *Fasti Ostienses*, fr. XX, 1—4.

⁷ C. Cichorius, *Die Reliefs der Trajanssäule*, Berlin, 1896—1900, scène CXLV.

⁸ *Ibidem*, CXLVII.

⁹ Cf. A. Degrassi, *Inscr. Italiae*, XIII, 1, p. 226; C. Daicoviciu, dans *Istoria României*, I, p. 314.

La victoire remportée sur les Daces, obtenue au prix de grands efforts et sacrifices, se répandit dans tout le monde romain¹⁰ et assura au vainqueur un immense butin de guerre¹¹, qui permit à Trajan de se montrer généreux envers les soldats et le peuple de Rome¹². Cependant il s'imposait comme une tâche de première urgence d'organiser les territoires conquis aussi bien du point de vue administratif que militaire. A cette fin, tandis que, à l'issue des hostilités, Hadrien, le futur empereur, qui dès l'an 106 était préteur¹³, est envoyé à Rome sans doute pour y organiser les premiers jeux de gladiateurs en l'honneur de la victoire sur les Daces¹⁴, l'empereur Trajan est encore resté en Dacie, peut-être jusqu'au printemps de l'an 107, pour s'occuper probablement de la constitution de la province de Dacie et de sa première organisation administrative¹⁵. De retour à Rome, Trajan y fête le deuxième triomphe dacique¹⁶, dont on ne sait toutefois rien de précis¹⁷. En revanche, les Fastes d'Ostie mentionnent dès l'an 107 qu'on accorda un *congiarium*¹⁸ au peuple de Rome — se montant à 650 deniers¹⁹ comme le précédent (au lieu de 75 à 100 comme auparavant), ce qui fait que la valeur totale du montant de la distribution représente le chiffre énorme de 100 millions de sesterces²⁰ — puis, que furent introduits les plus longs et fastueux jeux jamais organisés à Rome, lesquels se prolongèrent pendant presque trois ans, à partir de la moitié de l'an 107 jusqu'au 1^{er} novembre 109²¹. C'est à ce *munus secundum*, que les Fastes d'Ostie appellent aussi *munus suum*²² pour le distinguer de celui qui fut probablement organisé par Hadrien, que se réfère la mention de Dion Cassius (LXVIII, 15, 1) concernant les spectacles offerts par Trajan après la deuxième guerre dacique, qui durèrent 123 jours — d'après les Fastes d'Ostie seulement 117 jours — au cours desquels furent mis à mort 11.000 fauves et animaux domestiques et combattirent 10.000 gladiateurs²³.

En Dacie, l'organisation de la province continue après le départ de l'empereur, sur la base des statuts qu'il avait donnés et probablement aussi de ses indications. Elle est continuée par le premier gouverneur de la province, D. Terentius Scaurianus²⁴, qui occupera cette fonction jusqu'à l'an 110 au moins²⁵.

La constitution de la province de Dacie a dû se faire par un acte formel, une *lex provinciae*²⁶, promulguée par Trajan probablement lorsqu'il se trouvait encore en Dacie, mais qui ne s'est pas

¹⁰ Pline le Jeune, *Epist.*, VIII, 4, 1--5.

¹¹ Aulus Gellius, *Noctes Atticae*, XIII, 25, 1; Dion Cassius, LXVIII, 14, 4--5; Joannes Lydus, *De magistr.*, II, 28; Suidas, s.u. Κάσσιος ὄρος; Cichorius, *op. cit.*, CXXXVIII. Cf. R. Paribeni, *Optimus Princeps*, I, Messina, 1926, pp. 309 sq.; J. Carcopino, *Les richesses des Daces et le redressement de l'Empire sous Trajan*, dans «Dacia», I, 1924, pp. 28--34 (= *Un retour à l'impérialisme de conquête : l'or des Daces*, dans *Points de vue sur l'impérialisme romain*, Paris, 1934, pp. 73--86); C. Patsch, *op. cit.*, pp. 111 et 116 sq., 121, n. 10; C. Daicovicu, *La Transylvanie dans l'antiquité*, pp. 90 sq.; Idem, dans *Istoria României*, I, pp. 312 sq.

¹² Dion Cassius, LXVIII, 16, 2; SHA, *Hadr.*, 3, 3; Fronto, *Principia historiae*, 17, 2, p. 216 (éd. Haines). Cf. R. Paribeni, *op. cit.*, p. 310; P. L. Strack, *Untersuchungen zur röm. Reichsprägung des zweiten Jahrhunderts*, I, *Die Reichsprägung zur Zeit des Trajan*, Stuttgart, 1931, pp. 111 et 140 sq.; C. Patsch, *op. cit.*, p. 136; A. Degrassi, dans *Rendiconti della Pont. Accad. Rom. di Arch.*, XII, 1936, pp. 179--184; Idem, *Inscr. Italiae*, XIII, 1, p. 227; R. Syme, *Tacitus*, I, Oxford, 1958, p. 226, n. 3.

¹³ *Hist. Aug.*, *Hadrian*, 3, 8; CIL III, 550 = ILS, 308. Cf. R. Syme, *Tacitus*, I, p. 233, n. 6.

¹⁴ A. Degrassi, *Inscr. Italiae*, XIII, 1, p. 199 (*Fasti Ostienses*, fr. XXI, 1--2) et le commentaire de A. Degrassi, p. 227.

¹⁵ Cf. A. Degrassi, *Inscr. Italiae*, XIII, 1, p. 227; C. Daicovicu, dans *Istoria României*, I, p. 314; M. Macrea, dans *Istoria României*, p. 348.

¹⁶ Pline, *Epist.*, VIII, 4, 2; CIL III, 6359.

¹⁷ Cf. P. L. Strack, *Untersuchungen* . . . , I, p. 110 avec la

note 428 et p. 132; C. Patsch, *op. cit.*, p. 135.

¹⁸ *Congiarium tertium*, voir Strack, *Untersuchungen* . . . , I, pp. 140 sq.

¹⁹ Chronique de l'an 354, dans *Cronica Minora*, I, p. 146 (éd. Mommsen).

²⁰ Cf. R. Syme, *Tacitus*, I, p. 233, n. 6.

²¹ A. Degrassi, *Inscr. Italiae*, XIII, 1, p. 199 (*Fasti Ostienses*, fr. XXI--XXII). Cf. A. Degrassi, *ibidem*, p. 227.

²² Fr. XXII, 13 = A. Degrassi, *Inscr. Italiae*, XIII, 1, p. 199.

²³ Cf. R. Paribeni, *Optimus Princeps*, I, pp. 310 sq.; C. Patsch, *op. cit.*, p. 135; A. Degrassi, dans *Rendiconti della Pont. Accad. Rom. di Arch.*, XII, 1936, pp. 182 sqq.; Idem, dans *Inscr. Italiae*, XIII, 1, p. 227; C. Daicovicu, dans *Istoria României*, I, p. 315; H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960, pp. 215 et 218.

²⁴ Voir sur lui E. Groag, dans RE, V A, 669--672; A. Stein, *Die Reichsbeamten von Dazien*, pp. 9 sq. Cf. C. Patsch, *op. cit.*, p. 177 et R. Syme, *Tacitus*, p. 242, n. 2 et p. 648, n° 36.

²⁵ De l'an 110 datent deux diplômes militaires (CIL, XVI, 163), où D. Terentius Scaurianus est mentionné à la tête des troupes de la Dacie (*et sunt in Dacia sub D. Terentio Scauriano*). Cf. C. Daicovicu, dans «Dacia», VII--VIII, 1937--1940, pp. 330 sqq.; Idem, *La Trans. dans l'ant.*, p. 92; A. Stein, *Die Reichsbeamten von Dazien*, pp. 9--10.

²⁶ P. L. Strack, *op. cit.*, I, pp. 128 sqq., note 892; A. Stein, *op. cit.*, p. 9, note 1.

conservée. Elle fixait sans doute l'étendue et les frontières de la province, les troupes qui devaient en assurer la défense, le montant des impôts directs que la nouvelle province aurait à verser annuellement au fisc impérial ainsi que les statuts d'organisation administrative et de direction de la province. Ce qui est certain, c'est qu'en vue de la distribution des terres aux colons, aux troupes et aux autres catégories d'habitants, de l'exploitation des richesses et de la fixation des impôts, le territoire occupé fut mesuré, aussitôt la guerre terminée, par des *agrimensores*²⁷ et que l'on effectua un recensement des biens et des personnes²⁸. C'est également au temps du gouverneur D. Terentius Scaurianus que fut fondée, sur l'ordre de l'empereur Trajan, ainsi qu'en témoigne l'acte de fondation conservé par une inscription²⁹, la *colonia Dacica*, métropole de la province, dont le nom plus complet est, toujours d'après des inscriptions, *Colonia Ulpia Traiana Augusta Dacica*, à laquelle on ajouta plus tard, au temps d'Hadrien, l'épithète de *Sarmizegetusa*, sous laquelle elle est plus connue³⁰. La ville, unique fondation de Trajan en Dacie³¹, et la seule colonie qui fut fondée dans la province nord-danubienne par colonisation effective, avant tout avec des vétérans ayant participé aux guerres daciques, fut élevée non pas sur l'emplacement de l'ancienne Sarmizegetusa, résidence des rois daces, comme on l'a longtemps cru (laquelle se trouvait dans les monts au sud d'Orăștie), mais à une distance de 30 km environ de celle-ci, sur un terrain presque plat, à l'extrémité sud-ouest de la plaine de Hațeg³². Les habitants furent inscrits dans la tribu de Papiria, tribu de l'empereur Trajan.

En vertu de la loi de constitution de la province, la Dacie a été organisée comme province impériale, constituant une seule unité administrative dirigée par un mandataire de l'empereur, qui portait le titre officiel de *legatus Augusti pro praetore*. Celui-ci exerçait des attributions administratives, militaires et juridiques au nom de l'empereur. Dans l'administration des finances de la province il avait pour auxiliaire, tout comme les *legati* plus récents de la Dacie, un *procurator Augusti*, qui, il est vrai, n'est pas attesté épigraphiquement ou d'une autre manière à l'époque de Trajan.

Cette première forme d'organisation de la province de Dacie fut effectuée au temps de son premier gouverneur, D. Terentius Scaurianus. Les deux diplômes militaires de l'an 110³³, par lesquels des soldats appartenant à 27 corps de troupes auxiliaires sont démobilisés, prouvent, outre le grand nombre de troupes restées en Dacie afin d'en défendre les frontières, qu'à cette date la province

²⁷ Les mesures furent effectuées sous la direction du *grammaticus* Balbus, qui avait participé aux guerres contre les Daces. De son œuvre, qu'il écrivit lorsqu'il retourna à Rome, intitulée *Celsum expositio et ratio omnium formarum*, se sont conservés seulement quelques fragments, appartenant probablement à la préface, voir F. Blume, K. Lachmann und A. Rudorff, *Die Schriften der römischen Feldmesser*, I, Berlin, 1848, pp. 91–108. Cf. Th. Mommsen, *Gesammelte Schriften*, V, pp. 146 sqq.; C. Patsch, *op. cit.*, p. 63, note 3 et p. 177 avec la note 4, où est indiquée aussi la bibliographie concernant Balbus.

²⁸ Lactantius, *De mort. persec.*, 23, 5: *quia parentes eius censui subiugati fuerant, quem Traianus Daciis assidue rebellantibus poenae gratia uictor imposuit.*

²⁹ CIL III, 1443; [Ex]au[ctoritate Imp(eratoris) Cae]sar[is] diui Ner[uae] f[ilii] Ner[uae] Traiani Augusti condita colonia Dacica per [D(ecimum) Terentiu]m Scaurianum[leg(atum) eius] pr(o) pr(aetore). La lecture proposée par Mommsen n'a pas été acceptée, étant admise la lecture plus ancienne de Borghesi: voir O. Hirschfeld, *Kleine Schriften*, Berlin, 1913, p. 745, n. 3; A. Stein, *Die Reichsbeamten von Dazien*, p. 9 avec la n. 3.

³⁰ Voir C. Daicoviciu, *La Trans. dans l'ant.*, p. 128, n. 2; G. Forni, *Dacia romana tributim descripta*, dans *Omăgiu lui C. Daicoviciu*, Bucarest, 1960, pp. 233–240.

³¹ Nous ne pouvons pas être d'accord avec l'opinion de

G. Forni, *op. cit.*, pp. 233 sqq.: «La costituzione della colonia Apulense... dovrebbe essere riportata a Traiano». Une communauté de citoyens romains a existé ici dès l'époque de Trajan, comme le croit W. Kubitschek, *Imperium romanum tributim descriptum*, Vindobonae, 1889, pp. 229 sqq., mais elle s'était établie auprès du camp, dans les canabes de la légion XIII Gemina, qui sont mentionnées jusque sous le règne de Marc Aurèle, quand fut fondé d'abord le *Municipium Aurelium Apulense*, ensuite, peut-être sous Commode, la *Colonia Apulensis*; voir C. Daicoviciu, *La Trans. dans l'ant.*, pp. 128–129, note 4; cf. M. Macrea, dans *Istoria României*, I, pp. 363 sq. Rien ne prouve que les quelques citoyens attestés épigraphiquement à Apulum comme appartenant à la tribu Papiria (G. Forni, *loc. cit.*) aient été inscrits dans cette tribu, eux ou leurs aïeux, à Apulum, par l'empereur Trajan. Nombre d'entre eux semblent avoir été originaires de Sarmizegetusa ou d'autres contrées. Un fait significatif est le *nomen* Aelius que portent quelques-uns (CIL III, 1980 = 7795, 1198, 1207, 1208, 1209). Les inscriptions paraissent toutes ultérieures à l'élévation de la ville au rang de colonie, donc postérieures au règne de Marc Aurèle.

³² C. Daicoviciu, *Fouilles et recherches à Sarmizegetusa*, dans «Dacia», I, 1924, pp. 224–263 et III–IV, 1927–1932, pp. 516–556; C. Daicoviciu – H. Daicoviciu, *Ulpia Traiana (Sarmizegetusa romană)*, Bucarest, 1962.

³³ CIL XVI, 57, 163.

était considérée pacifiée et organisée, si bien que les contingents qui avaient accompli leurs années de service pouvaient être démobilisés³⁴.

Nous ignorons combien de temps demeura encore en Dacie, après l'an 110, D. Terentius Scavianus, premier gouverneur et organisateur effectif de la province créée par Trajan au nord du Danube. Tout porte à croire que pas plus d'un an ou deux. Le fait est qu'à son départ, la province était organisée et pacifiée, que la défense des frontières était assurée et qu'on avait commencé à exploiter systématiquement les richesses du pays, en premier lieu l'or des monts Apuseni³⁵. En dehors du personnel représentant les organes de direction, des fonctionnaires administratifs et fiscaux et des nombreuses troupes demeurées en Dacie, on fit venir un grand nombre de colons *ex toto orbe Romano*, action de grandes proportions et d'une grande importance, due à Trajan et mentionnée plus tard, tout particulièrement, par un historien romain³⁶. Cette action massive fut effectuée par voie officielle et prit une grande ampleur. Des colons de toutes les catégories furent établis, outre la colonie Ulpia Traiana, dont le territoire semble s'être étendu jusqu'à Apulum³⁷, dans la région aurifère d'Ampelum-Alburnus Maior, où l'on fit venir des Dalmates des tribus Pirustae et Baridustae³⁸, spécialisés dans les travaux d'exploitation de l'or, ainsi que dans nombre d'autres localités de la province. Aux colons officiels vinrent s'ajouter des foules d'autres gens (*copiae hominum*) venus de leur propre initiative. Maintes localités où ils s'établirent prirent un tel développement, qu'aux décennies suivantes elles furent élevées au rang de municipales et puis de colonies.

Significatives pour la situation de la province et constituant l'indice de l'effectuation de la première organisation de la Dacie, sont les émissions de monnaies de l'an 112, sur lesquelles apparaît une nouvelle représentation de la province — en costume autochtone, assise sur un rocher, tenant à la main une aigle légionnaire et sur un genou et devant soi deux enfants (*proles*), l'un avec des épis, l'autre avec des raisins — accompagnée de la légende *Dacia August(i) prouvincia*³⁹. La figuration se rapporte aux montagnes de la Dacie, renommées et fréquemment citées par les écrivains antiques, même avant la conquête⁴⁰, à l'ancienne réputation venant s'ajouter maintenant leur richesse en or. De plus, la légende témoigne du fait que la Dacie avait été organisée comme province impériale⁴¹.

³⁴ A. Degrassi, *Nuove iscrizioni della Dacia*, dans « Epigraphica », IV, 1942, pp. 153–156; cf. C. Daicovicu, dans « Klio », 38, 1960, p. 179.

³⁵ CIL IV, 1312. Le premier procurateur des mines d'or de Dacie, M. Ulpius Hermias, mentionné dans cette inscription, était un affranchi de l'empereur Trajan (*Augusti libertus*). Il est mort pendant qu'il exerçait sa fonction de *procurator aurarium*, à Ampelum, et sa dépouille fut ramenée à Rome sur l'ordre de l'empereur (*ex indulgentia Augusti nostri*). Cf. O. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian*, Berlin, 1905, p. 155 n. 2; Idem, *Kleine Schriften*, p. 149; R. Paribeni, *op. cit.*, p. 320, avec la n. 49; V. Christescu, *Viața economică a Daciei romane*, Pitești, 1929, p. 22; A. Stein, *op. cit.*, p. 88. Pour hâter les travaux d'exploitation de l'or, Trajan fait venir en Dacie des colons de Dalmatie, qui étaient spécialisés de ce métier; cf. Mommsen, CIL III, p. 214; R. Paribeni, *loc. cit.*; V. Christescu, *op. cit.*, pp. 20 sqq. Que cette colonisation de Dalmates, parmi lesquels ceux de la tribu des Pirustes, ait eu lieu sous le règne de Trajan et probablement pendant les premières années de la province, c'est ce qui ressort d'une inscription (CIL III, 1323) d'Ampelum, datant de l'époque de Trajan, où est mentionné le Dalmate P. Celsenius Constans qui, en Dalmatie, avait été *decurio coloniae Delmatiae Cl(audia) Aequo* et qui devint, en Dacie, *decurio Coloniae Daciae*. Il s'ensuit que l'inscription de CIL III, 942, mise comme la précédente par le même M. Opellius Adiutor, *decurion* de la même colonie, date également de l'époque de Trajan. D'ailleurs, l'inscription que l'on croit provenir d'Aiud pourrait être originaire d'Ampelum: cf. concernant CIL III, 940 et 941, M. Macrea et D. Protase, dans

SCȘCluj, 1954, V, p. 503, note 13. C'est également du règne de Trajan que doit dater l'inscription de CIL III, 1 322, d'Ampelum, qui mentionne le nom du Dalmate T. Aurelius Afer, *princeps adsignatus ex municipio Splono*, ce qui signifie probablement qu'il a été amené en Dacie sur l'ordre de l'empereur, à la tête d'un groupe de concitoyens, dans des conditions sans doute avantageuses pour eux: cf. Mommsen, CIL III, p. 214, n° 1 322; R. Paribeni, *op. cit.*, p. 320; C. Daicovicu, dans « Dacia », N. S., II, 1958, p. 261.

³⁶ Eutrope, VIII, 6, 2.

³⁷ Cf. W. Kubitschek, *op. cit.*, p. 230.

³⁸ Voir la note 35. Un autre *princeps* dalmate, Maximus Venetus, figure parmi les témoins inscrits sur la tablette cirée n° VI (CIL III, p. 939), contenant un acte de vente d'une esclave, conclu à Kartum, dans la région minière d'Alburnus Maior, le 17 mars 139. Cf. aussi V. Christescu, *op. cit.*, pp. 20 sqq.; R. Paribeni, *op. cit.*, pp. 320 sqq.; C. Daicovicu, *La Trans. dans l'ant.*, p. 134; Idem, *Les «Castella Dalmatarum» de Dacie*, dans « Dacia », N.S., II, 1958, pp. 259–266; M. Macrea, dans *Istoria României*, I, pp. 357, 383 et D. Tudor, dans *Istoria României*, p. 401, avec la bibliographie plus ancienne.

³⁹ P. L. Strack, *op. cit.*, I, p. 208.

⁴⁰ Cf. R. Paribeni, *Optimus Princeps*, I, p. 239, avec la note 56, auquel on peut ajouter aussi Stace, *Théba*, I, 1, 19–20 et Pline le Jeune, *Paneg.*, 13, 5.

⁴¹ P. L. Strack, *op. cit.*, note 843 rapproche la légende figurant sur ces monnaies de la définition que Gaius, *Instit.*, II, 21, donne des provinces impériales: « *provinciae propriae Caesaris esse creduntur* ».

L'organisation administrative donnée à la Dacie au cours des premières années qui suivirent la conquête a été maintenue jusqu'à la fin du règne de l'empereur Trajan. Après D. Terentius Scaurianus, on connaît deux autres gouverneurs, C. Avidius Nigrinus⁴² et C. Iulius Quadratus Bassus⁴³. Ces trois premiers *legati* de la Dacie sont d'anciens consuls⁴⁴, par conséquent, la Dacie était une *province consulaire*. Le rang plus élevé des gouverneurs de la Dacie était nécessaire, selon la règle instituée par August, puisque entre 106–119 stationnaient en Dacie au moins deux légions, la XIII Gemina et la IV Flavia Felix, la présence d'une troisième légion, I Adiutrix, n'étant pas certaine⁴⁵.

Reste à savoir quelle était l'étendue territoriale de la province de Dacie à cette époque. La question a été posée depuis longtemps, mais les réponses ont été différentes. Mieux renseignés aujourd'hui, nous pouvons donner une réponse avec plus de certitude que par le passé.

Une inscription connue de Corinthe, découverte il y a plus de 30 ans, nous informe qu'au cours de la deuxième guerre dacique, à laquelle C. Caelius Martialis participa comme intendant à qui avait été confié l'approvisionnement de l'expédition, toute la Dacie était conquise: *copiarum curam adiunxit secunda expeditione qua uniuersa Dacia deuicta est*⁴⁶. Cette inscription a infirmé catégoriquement l'opinion soutenue jadis par A. Buday⁴⁷, selon laquelle la Dacie n'aurait pas été entièrement conquise du temps de Trajan, mais en plusieurs étapes qui se prolongent jusqu'au règne de Marc Aurèle, théorie rejetée par C. Daicoviciu qui en a prouvé le manque de fondement avant même d'avoir connu l'inscription de Corinthe⁴⁸.

Mais que faut-il entendre par *uniuersa Dacia*? Probablement la Dacie où régnait Décébale, qui lutta contre les Romains. Cependant l'étendue de l'Etat dace gouverné par Décébale, ce *regnum Decebalii regis Dacorum* mentionné par une inscription d'Héliopolis en Syrie⁴⁹, ne nous est pas connue de plus près⁵⁰. Il semble qu'elle ne coïncidait pas exactement avec les frontières de la Dacie indiquées par Ptolémée, qui, à l'Ouest, s'étendaient jusqu'à la Tisa et à l'Est jusqu'au Siret (Hierasus)⁵¹. Il est possible que les territoires sur lesquels régnait Décébale aient été moins étendus, si l'on n'envisage que les tribus daco-gètes sans compter les tribus alliées.

On considérerait, en général, que la province de Dacie au temps de Trajan comprenait tout le territoire sur lequel avait régné effectivement Décébale — et que les Romains avaient conquis

⁴² Voir A. Stein, *op. cit.*, pp. 10 sq.; R. Syme, *Tacitus*, pp. 243 et 600 sq.

⁴³ A. Stein, *op. cit.*, pp. 11–14 et R. Syme, *op. cit.*, pp. 243 et 510.

⁴⁴ Voir les notes précédentes et E. Ritterling, dans RE, XII, s.u. *legio*, c. 1 283, 1 391 et C. Daicoviciu, *La Trans. dans l'ant.*, p. 92.

⁴⁵ E. Ritterling, *loc. cit.*; R. Syme, *The first garrison of Trajan's Dacia*, dans *Laureae Aquincenses*, I, Budapest, 1938, pp. 267–286; Idem, dans JRS, LII, 1962, p. 88, n. 13; Stein, *op. cit.*, p. 10, n. 1; C. Daicoviciu, *op. cit.*, p. 92. Aux traces épigraphiques de Dacie de la légion IV Flavia Felix, déjà connues, se sont ajoutées celles qui ont été trouvées à Grădiștea Muncelului: M. Macrea, dans *Sargetia*, II, 1941, pp. 940 sqq.; C. Daicoviciu, dans SCIV, II, 1951, 1, p. 103, avec la pl. V, 18, et I. Glodariu, *Sarmizegetusa dacică în timpul stăpînirii romane*, dans *Acta Musei Napocensis*, II (un bloc de pierre du mur de la citadelle avec l'inscription LEG IIII FF). Un détachement de cette légion a établi sa garnison temporaire sur l'emplacement même de la citadelle dace de Grădiștea Muncelului, l'antique Sarmizegetusa regia, où il est resté quelque temps après la fin des guerres de conquête, peut-être jusqu'au départ de la légion de Dacie, vers 117–118, afin de surveiller l'ancienne résidence des rois daces: cf. C. Daicoviciu, dans SCIV, IV, 1953, p. 548, n. 1 = « Dacia », N. S., I, 1957, p. 198, n. 32; Idem, dans « Klio », 38, 1960, p. 179; Idem, dans *Istoria României*, I, p. 314; M. Macrea, dans *Istoria României*, p. 371. Il paraît que durant l'intervalle qui a

séparé les deux guerres daciques, la légion IV Flavia Felix ai stationné temporairement dans le camp en terre de Berzovia et qu'elle l'ait quitté par la suite; il n'a plus été reconstruit en pierre. Des recherches plus récentes, dirigées par D. Protase, ont montré que sur l'emplacement de l'ancien camp en terre, mesurant 490×410 m, abandonné par la légion, a pris naissance un établissement civil.

⁴⁶ O. Bronceer, dans AJA, XXXVI, 1933, p. 567 et pl. LXIII, 1 = AnnÉp, 1934, n° 2. Cf. aussi H.G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes...*, p. 170, n° 74 et p. 483, n° 2, qui montre que la charge d'intendant qu'avait remplie C. Caelius Martialis, après avoir été auparavant *tribunus angusticlauius* dans la légion XIII Gemina, au temps où elle se trouvait en Dacie (*quae tendit in Dacia*), a été assimilée au temps de Marc Aurèle au grade habituel de *tribunus angusticlauius*.

⁴⁷ DolgCluj, III, 1912, pp. 74 sq., VII, 1916, pp. 9 sqq.; Dolg-Szeged, III, 1927, pp. 127 sqq.

⁴⁸ C. Daicoviciu, dans AISC, II, 1933–1935, pp. 241 sqq.; Idem, *La Trans. dans l'ant.*, pp. 89 sq. Cf. A. Stein, *Die Reichsbeamten von Dazien*, p. 8.

⁴⁹ Th. Mommsen, « Sitzungsber. d. Preuss. Ak. Wiss. Berlin », 1903, p. 817 = AnnÉp, 1903, n° 368 = I.I.S., 9200. Cf. C. Patsch, « Beiträge... », V, 2, pp. 29, 32 sq.; C. Daicoviciu, dans *Istoria României*, I, p. 299; H. G. Pflaum, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, p. 142; Idem, *Les carrières équestres*, pp. 114–117, n° 50.

⁵⁰ Cf. C. Daicoviciu, *La Trans. dans l'ant.*, pp. 82 et 90.

⁵¹ *Geographia*, III, 8, 1, 5.

pendant la deuxième guerre contre les Daces — dont l'étendue correspondrait aux frontières de la Dacie de plus tard⁵². Des opinions quelque peu différentes ont été avancées seulement en ce qui concerne la situation de la Valachie et de la Basse-Moldavie, bien que l'on y eût découvert depuis longtemps des traces romaines. L'opinion la plus répandue était que ces territoires n'avaient appartenu ni à la Dacie ni à l'Empire, étant seulement mis sous la surveillance des troupes de la Mésie inférieure⁵³. Selon d'autres opinions, ces territoires auraient été annexés directement à la Mésie inférieure, mais les preuves certaines faisaient défaut et les arguments n'étaient pas non plus assez convaincants⁵⁴.

Des découvertes archéologiques et épigraphiques plus nouvelles ainsi que l'examen renouvelé d'autres plus anciennes ont permis de mieux connaître aussi bien l'étendue des territoires conquis par Trajan au nord du Danube, l'*universa Dacia* de l'inscription de Corinthe, que la manière dont ces territoires ont été organisés du point de vue administratif et militaire par cet empereur⁵⁵. On a prouvé avec certitude que les territoires conquis par Trajan au nord du Danube au cours des guerres daciques ont été plus étendus que ceux dont on sait qu'ils formèrent plus tard la province de Dacie. Mais tous ces territoires n'ont pas été incorporés à la nouvelle province fondée par Trajan, une partie en ayant été rattachée aux provinces voisines, *Moesia Inferior* et *Moesia Superior*. La province de Dacie, organisée par l'empereur Trajan comme une unité administrative à part, non divisée, ayant une seule direction, comme nous l'avons déjà montré, avait une étendue territoriale plus petite que par la suite. Ainsi s'est précisée une image de l'étendue des territoires conquis par les Romains au nord du Danube, sous Trajan, quelque peu différente de celle que l'on avait conçue auparavant.

Les fouilles archéologiques ont mis au jour plusieurs camps et d'autres vestiges romains sur le territoire de la Valachie et de la Moldavie méridionale, datant des deux premières décennies du II^e siècle de n.è. Ces trouvailles venaient s'ajouter aux découvertes similaires déjà connues. La présence des troupes romaines à cette époque est entièrement prouvée aujourd'hui dans plusieurs localités des territoires mentionnés, à commencer par Barboși⁵⁶, près de Galatzi, non loin de l'endroit où le Siret se jette dans le Danube, jusqu'à Olt (à savoir à Drajna de Sus⁵⁷, Mălăiești⁵⁸, Tîrgșor⁵⁹, Rucăr-Scărișoara⁶⁰ et dans d'autres localités, où les découvertes n'ont toutefois pas pu être sûrement datées à l'époque de Trajan⁶¹). On sait que toutes ces troupes, fussent-elles des détachements des légions I Italica, V Macedonica et XI Claudia ou des cohortes II Mattiacorum, I Commagenorum, II Flavia Bessorum, faisaient partie de l'armée de la Mésie inférieure. Si le nom et l'identification de la localité *Ramid[ava]* avec Drajna de Sus étaient sûrs, nous aurions la preuve que c'est de cette région qu'était originaire le vétéran *ex statore* Herculanus, de l'ala II Aravacorum, attesté par une inscription découverte depuis peu à Girlici, près de Hirșova, dans la Dobroudja⁶². La découverte récente d'un

⁵² C. Daicoviciu, dans AISC, II, 1933–1935, p. 251; SCIV, IV, 1953, p. 550, note 1; «Klio», 38, 1960, p. 180; cf. C. Patsch, «Beiträge...» V, 2, p. 152; A. Stein, *op. cit.*, p. 18.

⁵³ Cf., outre les travaux cités dans la note précédente, C. Daicoviciu, *La Trans. dans l'ant.*, p. 80; R. Vulpe, dans *Istoria României*, I, pp. 517 sqq.; Idem, dans «Dacia», N. S., V, 1961, pp. 365 sqq.

⁵⁴ Sauf A. Buday, DolgCluj, III, 1912, p. 76, voir aussi G. Cantacuzino, *Un papyrus latin relatif à la défense du Bas-Danube*, dans RHSEE, V, 1928, pp. 38–74 et Gr. Florescu, *Un nou document epigrafic referitor la teritoriul de la nordul Dunării Moesice*, dans SCIV, II, 1951, 2, pp. 125–135, avec les références bibliographiques plus anciennes.

⁵⁵ C. Daicoviciu, *Dacia capta*, dans «Klio», 38, 1960, pp. 181 sqq.; Idem, *La Dacie libre et la Dacie romaine*, Bucarest, 1964, pp. 40 sqq.; M. Macrea, dans *Istoria României*, I, pp. 349 sqq.

⁵⁶ V. Pârvan, dans ARMSI, XXXVI, 1913, pp. 106–130,

Gh. Ștefan, dans «Dacia», V–VI, 1935–1937, pp. 301–349, N. Gostar, dans «Materiale», VIII, 1962, pp. 505–511; Idem, dans «Apulum», V, 1965, pp. 144 sq.

⁵⁷ Gh. Ștefan, dans «Dacia», XI–XII, 1945–1947, pp. 116–124.

⁵⁸ Gr. Florescu, E. Bujor, dans SCIV, VI, 1955, pp. 271–279; cf. C. Zagorîț, *Castrul roman de la Mălăiești*, Pitești, 1940, pp. 4–16.

⁵⁹ Gh. Diaconu, dans «Materiale», V, 1959, pp. 624 sq.; N. Constantinescu, dans «Materiale», VII, 1961, pp. 637 sq.; Gh. Diaconu, *Tîrgșor*, Bucarest, 1965, pp. 11 et 99–101.

⁶⁰ D. Tudor, dans SCIV, VI, 1955, pp. 90 sqq.; Idem, *Oltenia romană*², Bucarest, 1958, p. 247.

⁶¹ Voir pour toutes R. Vulpe, *Muntenia și Moldova în epoca romană*, dans *Istoria României*, I, 1960, pp. 517–530, avec la bibliographie pp. 570–572; Idem, *La Valachie et la Basse-Moldavie sous les Romains*, dans «Dacia», N. S., V, 1961, pp. 365 sqq.

⁶² Gr. Florescu, dans SCIV, II, 1951, 2, pp. 125–135.

castellum romain de terre à proximité de la citadelle dacique à murs de pierre de Bitca Doamnei, près de Piatra Neamț⁶³ — à condition que la date en soit confirmée avec certitude à l'époque de la deuxième guerre contre les Daces — jettera une nouvelle lumière sur l'étendue de l'*uniuersa Dacia deuicta*, que l'on devra pousser plus avant dans la Moldavie d'aujourd'hui, même si dans ce cas il ne s'agissait que d'une action plus éloignée et secondaire des troupes romaines à la fin de la deuxième guerre dacique et d'un stationnement éphémère de ces unités sur le territoire compris entre les Carpates et le Siret. Une indication dans le sens de l'étendue des incursions entreprises par des détachements de l'armée romaine à la fin de la deuxième guerre dacique nous fournissent aussi les scènes CXLIX—CL de la Colonne Trajane, où, en dehors des Daces, apparaissent aussi les figures de deux Bastarnes, population alliée aux Daces qui ne pouvait être rencontrée à cette époque qu'en Moldavie.

La réédition complétée ainsi qu'une meilleure lecture du papyrus Hunt⁶⁴, connu depuis longtemps⁶⁵ et contenant un registre des effectifs, *pridianum*, de la cohorte *I Hispanorum ueterana*⁶⁶ de la Mésie inférieure, a confirmé avec certitude l'appartenance à la *Moesia Inferior* du territoire situé entre l'Olt et Piroboridava sur le Siret, à la fin de la deuxième guerre dacique, époque de laquelle date très probablement cet important document⁶⁷. Il mentionne *intra prouinciam*, mais sur le territoire situé sur la rive gauche du Danube, *trans Danubium*, des détachements de la cohorte à Piroboridava et Buridava⁶⁸ (la première étant une localité dace sur le Siret, dans le sud de la Moldavie, connue par Ptolémée (III, 10, 8)⁶⁹, et la deuxième étant mentionnée par la *Tabula Peutingeriana* sur l'Olt⁷⁰), puis une expédition au-delà du Danube⁷¹, un détachement préposé à la défense du transport

⁶³ N. Gostar, dans « Apulum », V, 1965, pp. 144—147.

⁶⁴ R. O. Fink, *Hunt's pridianum: British Museum Papyrus 2851*, dans JRS, XLVIII, 1958, pp. 102—116. Voir aussi R. Syme, *The Lower Danube under Trajan*, JRS, XLIX, 1959, pp. 26—33; R. Vulpe, *Muntenia și Moldova de Jos în timpul lui Traian, în lumina unei noi lecturi a papirului Hunt*, dans « Studii Clasice », II, 1960, pp. 337—357; J. F. Giliam, *The Moesian « Pridianum »*, dans *Hommages à Albert Grenier*, pp. 747—757.

⁶⁵ Il a été publié pour la première fois par A. S. Hunt, *Register of a Cohort in Moesia, dans Raccolta di scritti in onore di Giacomo Lumbroso*, Milano, 1925, pp. 265—272. Un fac-similé avec une transcription très proche de celle de Hunt a paru dans *New Palaeographical Society*, 2^e série, II, pl. 186, et une reproduction du texte avec un ample commentaire concernant la situation sur le Bas-Danube a été publiée par G. Cantacuzino, *Un papyrus latin relatif à la défense du Bas-Danube*, dans « Aegyptus », IX, 1928, pp. 63—96 et dans RHSEE, V, 1928, pp. 38—74.

⁶⁶ Dans I, 24, J. F. Giliam (pp. 758 sq.) considère que la lettre *d* qui apparaît après le nom de l'unité peut être complétée *d(egentis)* et non *quingenaria* selon l'interprétation de Hunt (p. 271), donc [*prjidi]anum coh(ortis) hisp(anorum) ueter(anae) d(egentis) Stobis*, signifiant un stationnement de courte durée de la cohorte ou plutôt du commandement de l'unité à Stobi, en Macédoine. Cependant, ses effectifs faisaient partie à cette époque-là de l'armée de la Mésie inférieure.

⁶⁷ A l'opposé de R. O. Fink, qui fait dater ce *pridianum* de l'an 99, R. Syme (*op. cit.*, pp. 28, 32 et 33) le date de 105—108: ou bien avant que n'ait éclaté la deuxième guerre, ou peu après la conquête de la Dacie. J. F. Giliam, *op. cit.*, pp. 749 sq. date le *pridianum* de 105 ou 106. Cette datation, vers la fin ou peu après l'issue de la deuxième guerre dacique, paraît être la plus vraisemblable, compte tenu du fait qu'une *expeditio transdanuuium*, dont le papyrus fait mention (II, 29) aurait pu avoir lieu plutôt pendant la deuxième guerre contre les Daces ou peu après sa fin qu'en l'an 99. Une datation similaire du papyrus Hunt « immédiatement après la deuxième guerre dacique, peut-être même au cours de ces guerres »

avait été proposée depuis longtemps par C. Daicovicu, dans AISC, II, 1933—1935, p. 251, n. 1; Idem, dans « Klio », 38, 1960, p. 181, note 1; Idem, dans *Istoria României*, I, p. 311, n. 1 N. Gostar, dans « Apulum », V, 1965, p. 144. La tentative de R. Vulpe (dans « Studii Clasice », II, 1960, pp. 318 sqq.; cf. « Dacia », N. S., IV, 1960, pp. 326 sqq.; V, 1961, pp. 369 sq.) d'étayer la datation de R. O. Fink par des observations archéologiques faites dans les établissements daces de la Basse-Moldavie et de la Valachie, ainsi que par des considérations historiques d'ensemble concernant cette région, ne nous semble pas devoir emporter la conviction.

⁶⁸ II, 27—28: *Pirobo[r]idanae in praesidio, Buridanae in uexillat[i]one*.

⁶⁹ Le nom de Piroboridava se retrouve aussi dans le surnom de *Aur(elius) Victor Perburdaensis qui et Buricodauensis*, sur la stèle funéraire de Novae: voir D. Detschew, dans JOAI, XXX, 1939, Beibl. 129—130, fig. 52 = AnnÉp, 1939, n° 123. *Piroboridava* a été localisée à Poiana, en Basse-Moldavie, où a été étudié un important établissement dacique, voir R. Vulpe, dans RA, 1931, 2, pp. 257 sqq., « Dacia », N. S., I, 1957, pp. 162—163, IV, 1960, p. 329, « Studii Clasice », II, 1960, pp. 359 sq.; dans *Istoria României*, I, p. 521. Cette localisation a suscité aussi certaines réserves, M. Macrea, dans AISC, IV, 1941—1943, p. 251, n. 55, et elle a même été contestée (B. Mitrea, SCIV, VIII, 1957, pp. 177, 182). On a proposé récemment de la localiser à Barboși, près de Galatz, voir N. Gostar, dans « Apulum », V, 1965, p. 146. L'objection que l'on pourrait soulever contre cette nouvelle localisation, de même que contre la localisation de Piroboridava à Poiana, est la non-concordance entre les coordonnées de Ptolémée, fort approximatives comme on le sait, et le véritable établissement du *castellum* de Barboși, non loin de la confluence du Siret et du Danube.

⁷⁰ K. Miller, *Itineraria romana*, Stuttgart, 1916, p. 554. Elle est localisée à Stolniceni-Boroneasa (district de Vilcea): voir D. Tudor, *Oltenia romană*, pp. 51—52, 252.

⁷¹ II, 29—30: *trans Danuuium in expeditionem* . . .

des provisions, assemblées probablement dans la région, et un autre détachement d'éclaireurs commandé par le centurion Paulianus⁷².

L'éclaircissement complet de la situation des territoires conquis par Trajan au nord du Danube s'est produit à la suite de la découverte récente, à Palamarca en Bulgarie, d'un nouveau diplôme militaire, publié par B. Gérov et accompagné d'un savant commentaire⁷³. Le diplôme porte la date du 13 décembre 140 et mentionne un *numerus*, trois ailes et neuf cohortes qui, à cette date, faisaient partie de l'armée de la Dacie inférieure, se trouvant sous le commandement d'Aquila Fidus, procureur de la province, connu également d'autres sources⁷⁴. Commentant cet important document épigraphique, B. Gérov constate que 10 des 13 corps de troupe mentionnés dans le diplôme avaient fait partie auparavant de l'armée de la Mésie inférieure (l'un d'eux, le *numerus equitum Illyricorum*, était une formation nouvelle; quant aux deux cohortes, on ignore d'où elles venaient), qu'aucun d'eux ne figure parmi les troupes attestées dans un diplôme de la Dacie non partagée du temps de Trajan et que deux de ces corps, notamment la *cohors I Hispanorum veterana* et la *cohors I Braccarugustanorum*, eurent leur garnison à Bretzcu, en face du défilé d'Oituz et cinq autres dans les camps situés sur la ligne de l'Olt, dans la Transylvanie orientale, jusqu'au défilé de Turnu Roșu et, plus loin, au sud des Carpates, jusqu'à l'embouchure de la rivière. On ignore où stationnaient les trois autres. C'est à juste titre que B. Gérov conclut qu'avant la réorganisation de la Dacie par Hadrien, au début de son règne, ces troupes faisaient partie de l'armée de la Mésie inférieure et que, par conséquent, la Valachie et l'Olténie — cette dernière sans doute sans sa partie occidentale et seulement jusqu'à la ligne de communication située sur le Jiu (qui, par le défilé de Vulcan, menait vers le cœur de la Dacie) — tout comme la bande de territoire située dans l'est de la Transylvanie, à partir de *Angustia-Bretzcu*⁷⁵, en face du défilé d'Oituz, par où l'on rejoignait, en descendant le Siret, la Mésie inférieure, jusqu'à *Caput Stenarium-Boitza*⁷⁶, en face du défilé de Turnu Roșu, faisaient partie de la province de *Moesia Inferior*. Ce sont là des faits désormais prouvés et unanimement acceptés⁷⁷.

On suppose également que la partie occidentale de l'Olténie, au-delà du Jiu, annexée à la Mésie supérieure dès la fin de la première guerre dacique⁷⁸, avec l'angle sud-est du Banat, entre les lignes *Palanca-Arcidava* (Vărădia) — *Teregova-Mehadia-Dierna* (Orșova), ont pu appartenir aussi après 106 et jusqu'au début du règne d'Hadrien à la Mésie supérieure⁷⁹. Seul l'ouest du Banat, de *Tibiscum* (Jupa) vers le Nord et vers l'Ouest, jusqu'au Mureș et à la Tisa, appartenait à la province de Dacie.

À la lumière des informations que nous détenons aujourd'hui, la province de Dacie au temps de Trajan comprenait donc seulement une partie des territoires daces conquis au nord du Danube, à savoir la partie centrale et la plus importante de l'ancienne Dacie de Décébale, où fut fondée la colonie *Ulpia Traiana* et où se trouvait la région aurifère et la localité *Apulum*, avec le siège de la légion XIII Gemina, à laquelle s'ajoutent les régions du Nord, jusqu'à *Porolissum*, important centre militaire, et celles de l'Est, jusqu'à proximité de la ligne de l'Olt transylvain, ainsi qu'une partie au moins de la Dacie méridionale, avec le Banat occidental. Toutes les autres régions de la Dacie préromaine ont été rattachées à la Mésie inférieure ou à la Mésie supérieure.

⁷² II, 31–32: *item trans ad annona[m] defendendam, it[e]m exploratum [c]um pauliano (centurione) . . .*

⁷³ B. Gerov, dans « Klio », 37, 1959, p. 196–210.

⁷⁴ Voir A. Stein, *Die Reichsbeamten von Dazien*, p. 31 et H. G. Pflaum, *Les carrières équestres*, n° 123 et p. 974.

⁷⁵ Cf. C. Patsch, « Beiträge . . . », V, 2, p. 146; R. Vulpe, *Angustia*, dans le volume *În amintirea lui C. Giurescu*, Bucarest, 1944, p. 551–559; Em. Panaitescu, *Le limes dacique*, dans BSH, XV, 1929, pp. 76 sq.; M. Macrea, dans SCIV, II, 1951, 1, pp. 287 sqq.

⁷⁶ Cf. M. Macrea, dans « Materiale », VI, 1959, pp. 429 sqq.; N. Lupu, dans « Materiale », VII, 1960, pp. 411 sqq.

⁷⁷ D. Tudor, *Oltenia romană*², pp. 132 sq.; C. Daicovicu, dans « Klio », 38, 1960, p. 160; Idem, dans *Istoria României*, I, p. 316; M. Macrea, dans *Istoria României*, p. 349.

⁷⁸ Cf. C. Daicovicu, dans *Istoria României*, I, p. 308.

⁷⁹ C. Daicovicu, dans *Acta Musei Napocensis*, I, 1964, p. 172; cf. C. Patsch, « Beiträge . . . », V, 2, pp. 137 sq., 168 sqq.; A. Stein, *op. cit.*, pp. 18 sq.

Nous croyons que la distribution faite par Trajan des territoires conquis au nord du Danube est à la fois la conséquence de la participation de plusieurs groupes d'armées aux guerres daciques et de l'appréciation faite par l'empereur des diverses parties du territoire occupé, ainsi que de la manière dont Trajan a conçu l'organisation de la défense de ces territoires nord danubiens.

On sait que le point de départ des opérations offensives des Romains dans les guerres daciques fut organisé en Mésie supérieure. C'est de là que s'ébranlent les armées dirigées par l'empereur, lors des deux guerres daciques, pour traverser le Danube et se diriger, à travers le Banat ou l'Olténie, vers Sarmizegetusa, résidence du roi Décébale, qui était le principal objectif stratégique⁸⁰. Non moins connu est le fait que dès la première guerre dacique, les Romains furent obligés de lutter aussi sur un deuxième front, à l'Est, sur le Bas-Danube, où les Daces et leurs alliés, les Sarmates⁸¹, avaient organisé une puissante offensive, réussissant à pénétrer profondément sur le territoire de la Mésie inférieure. L'empereur fut contraint de se déplacer lui-même sur ce champ de bataille, où il remporta une éclatante victoire que commémore le Monument d'Adamclissi, les envahisseurs ayant été repoussés au-delà du fleuve après de rudes combats. Après le départ de l'empereur, les troupes de la Mésie inférieure, que commandait le gouverneur Manius Laberius Maximus, continuèrent les opérations sur la rive gauche du Danube, s'avançant sur la Basse-Moldavie et, par la Valachie, vers la Transylvanie, où elles pénétrèrent par les défilés des Carpates. Dans la Dacie intracarpatique, ce deuxième groupe d'armée participa, aux côtés du gros de l'armée romaine dirigé par Trajan, aux batailles livrées pour la conquête de Sarmizegetusa, puissante résidence royale située dans les montagnes. Dion Cassius (LXVIII, 9) signale un exploit important de Laberius Maximus dans la première guerre dacique, à savoir la conquête d'une puissante citadelle dace, où fut capturée une sœur de Décébale, ce qui amena le roi dace à demander la paix, menacé qu'il était par l'approche des troupes romaines de sa capitale.

Nous estimons que les territoires occupés au cours de la première guerre contre les Daces par l'armée de la Mésie inférieure commandée par Laberius Maximus, dans la Dacie orientale où les troupes romaines furent probablement maintenues aussi après la conclusion de la paix, sont précisément les territoires daces annexés à la province de *Moesia Inferior*.

Il en est de même des territoires situés dans le sud de la Dacie, proches du Danube, annexés à la Mésie supérieure dès la première guerre dacique (voir ci-dessus p. 129) lesquels ont pu rester dans les frontières de la même province aussi après la création de la province de Dacie⁸².

Par ailleurs, il existe suffisamment d'indices qui permettent de conclure qu'après la victoire définitive sur les Daces, l'empereur Trajan manifesta un intérêt particulier pour la partie centrale de l'ancien royaume de Décébale. C'est ici que l'empereur fonda la ville qui porte son nom, ici également que se trouvent les riches gisements d'or dont l'exploitation commença au lendemain de la conquête, ici encore que stationnaient les légions et de nombreuses troupes auxiliaires. C'est vers ce territoire central de la Dacie et surtout vers sa partie occidentale — où l'on construisit dès les premières années qui ont suivi la conquête une grande route impériale qui franchissait la province du sud au nord, de Dierna et de Lederata sur le Danube, vers Tibiscum, Sarmizegetusa, Apu-

⁸⁰ Sur les guerres daciques au temps de Trajan, voir C. Patsch, « Beiträge . . . », V, 2, pp. 52 sqq.; C. Daicoviciu, dans *Istoria României*, I, pp. 301 sqq.; E. T. Salmon, *Trajan's conquest of Dacia*, dans *Transactions and Proceedings of the Amer. Phil. Assoc.*, 1936, pp. 83–104, avec les sources et la bibliographie plus anciennes. Cf. aussi A. Radnóti, *Dácia meghódítása és szervezete*, dans *AntHung*, I, 1947, pp. 39–43.

⁸¹ Voir C. Patsch, *op. cit.*, pp. 66–70, 72 sqq., 82; Gr. Florescu, dans *Omagiu lui C. Daicoviciu*, Bucarest, 1960, pp. 226–229. Nous estimons insuffisamment justifiée l'opinion

de R. Vulpe (dans « Dacia », N. S., IV, 1960, p. 330, n. 107) qui considère l'hypothèse concernant l'avance de l'armée de la Mésie inférieure comme « une conjecture dépourvue de probabilité ». Cf. aussi C. Daicoviciu, dans *AISC*, II, 1933–1935, p. 253, qui admet « la possibilité d'une avance des Romains, en vue de conquérir la Dacie aussi par l'est ».

⁸² C. Patsch, *op. cit.*, pp. 137 et 168 sqq.; W. Wagner, *Die Dislokation der römischen Auxiliarformationen . . .*, Berlin, 1938, pp. 133 et 390; C. Daicoviciu, dans « Acta Musei Napocensis », I, 1964, pp. 172 sqq.

lum, Potaisa jusqu'à Napoca et, au-delà de cette ville, jusqu'à Porolissum⁸³, dans l'extrême nord⁸⁴ — que furent dirigés la plupart des colons venus ou amenés *ex toto orbe Romano*, qui allaient fonder, avec le temps, la plupart des villes de la Dacie le long de cette importante artère.

Selon la conception que Trajan avait de la politique romaine sur le Danube, il réservait à la Dacie un rôle particulièrement important. Ainsi devait-elle être pacifiée à l'intérieur aussi rapidement que complètement, prémunie contre toute tentative de révolte de la part de la population autochtone et bien défendue contre une attaque venue du dehors. On a jugé que les troupes restées en Dacie étaient capables d'affronter n'importe quelle situation et de la surmonter. Une menace du dehors ne pouvait venir, en ce temps, que de l'Ouest, des Sarmates Iazyges, et du Nord-Est où habitaient les Daces libres. Aussi tout le dispositif de défense de la Dacie à l'époque de Trajan était-il orienté vers l'Ouest et le Nord-Est. Il était surtout très important que la région aurifère fût protégée contre tout danger. Une révolte des Iazyges habitant le territoire entre la Tisa et le Danube, qui se produisit au terme des guerres daciennes, vers 106-107, fut vite réprimée par le futur empereur Hadrien, alors gouverneur de la Pannonie inférieure⁸⁵. Vers l'Est on pouvait être sans crainte, la Dacie étant bien défendue de ce côté. Elle était couverte par les troupes de la Mésie inférieure, disposées le long d'un grand arc de cercle qui commençait à Barboși, sur le Danube, devant Dinogetia, remontait vers le Siret sur le Trotuș et l'Oituz, pénétrant en Dacie intracarpatique par le défilé d'Oituz, atteignait l'Olt au sud d'Olteni ou à l'est de Hoghiz, suivant ensuite le cours de cette rivière jusqu'à son embouchure, à *Sucidava* (Celei). Les troupes disposées sur ce large front devaient à la fois assurer les arrières de la province de Dacie et repousser toute tentative de pénétration venant de l'Est, par la porte de pénétration bien connue, véritable *via gentium*, comme elle a été appelée, que représentait le territoire ouvert entre les Carpates et le Danube, constitué par le sud de la Moldavie et toute la Valachie⁸⁶. Les troupes de la Mésie stationnées sur le territoire nord danubien s'appuyaient sur le *limes* du Bas-Danube, qui ne cessa jamais d'être puissamment fortifié même après la conquête de la Dacie⁸⁷. A l'intérieur, quelques corps de troupes stationnaient sur le territoire de la Valachie, dans des camps élevés le long des cours d'eau et des voies d'accès vers l'intérieur de la Transylvanie. Ce territoire ne fut pas colonisé avec des éléments civils nombreux. Pas un établissement civil plus important ne fut fondé en Valachie. Au dehors, les Roxolans furent attirés à établir des liens clientélaux avec Rome et on leur payait des subsides⁸⁸.

Au moyen de cet ample système de défense, disposé sur deux fronts, Trajan jugeait que la défense et le calme étaient pleinement assurés pour longtemps sur le Bas-Danube et en Dacie. C'est pourquoi, dès 110, nombre de soldats furent démobilisés⁸⁹ et quelques troupes auxiliaires transférées de Dacie en Pannonie⁹⁰. En 114, de nombreuses troupes furent retirées de Dacie et des provinces voisines et dirigées sur l'Orient⁹¹, en vue de la guerre contre les Parthes.

Bientôt le dispositif de défense de la Dacie et des territoires situés sur le Bas-Danube, conçu et institué par l'empereur Trajan, se révéla cependant insuffisamment efficace.

⁸³ C. Daicoviciu, *Un nou «milliarium» din Dacia*, dans AISC, I, 2, 1928-1932, pp. 48-53. Cf. aussi M. Macrea, dans SCIV, VIII, 1957, p. 241.

⁸⁴ Voir Em. Panaitescu, *La grandi strade romane in Romania*, Roma, 1938.

⁸⁵ C. Patsch, *op. cit.*, pp. 128 sq.; C. Daicoviciu, dans SCIV, IV, 1953, p. 546, n. 4 et p. 547, n. 7 = «Dacia», N. S., I, 1957, p. 196, n. 21 et p. 197, n. 30; A. Mócsy dans RE, Suppl. IX (1962), pp. 552 sq.; L. Balla, AÉ, 92, 1965, pp. 141 sq.

⁸⁶ Cf. V. Pârvan, *Getica*, Bucarest, 1926, pp. 125 sqq.; R. Vulpe, dans *Istoria României*, I, pp. 517 sqq.; Idem, dans «Dacia», N. S., V, 1961, pp. 365 sqq.

⁸⁷ Em. Condurachi, dans *Istoria României*, I, pp. 484 sqq.

⁸⁸ *Hist. Aug., Hadr.*, 6, 8.

⁸⁹ CIL XVI, 57, 163.

⁹⁰ H. Nesselhauf, CIL XVI, p. 224, ad n° 164 et A. Mócsy, dans Acta Arch-Budapest, IX, 1959, p. 412.

⁹¹ E. Ritterling, dans RE, XII, 1284 et C. Patsch, *op. cit.*, p. 158.

Dès la mort de Trajan, survenue à Selinonte en Cilicie, le 11 août 117, la Dacie se trouva dans une situation précaire, qui dura jusque vers la fin de l'année suivante. Une attaque concomitante eut lieu de la part des Sarmates Iazyges établis à l'ouest de la Dacie, et des Roxolans à l'est, accompagnée paraît-il, par un soulèvement de la population indigène⁹². Le gouverneur de la Dacie, le consulaire C. Iulius Quadratus Bassus, mourut en Dacie⁹³. Vers la fin de l'an 117, le nouvel empereur Hadrien, avant d'aller à Rome, fut contraint de se rendre en Dacie, vers laquelle il avait déjà envoyé des troupes retirées du front d'Orient⁹⁴. Il resta en Dacie jusqu'au printemps de l'an 118⁹⁵ pour s'occuper des mesures requises pour le redressement de la situation. Ainsi, craignant, comme en témoigne Dion Cassius (LXVIII, 13, 6), que les barbares n'attaquassent le pont de pierre de Drobeta et ne pénétrassent en Mésie, il disposa la démolition de sa partie supérieure, afin de le rendre impraticable. Il entra aussi en traitatives avec les Roxolans et consentit à augmenter leurs subsides⁹⁶. Pour les luttes contre les Iazyges, à l'Ouest, Hadrien fit venir en Dacie un général expérimenté, Q. Marcus Turbo⁹⁷, devenu plus tard préfet du prétoire, à qui il confia un commandement exceptionnel sur la Pannonie inférieure et sur la Dacie, au début, puis seulement sur cette dernière⁹⁸. Il lui accordait en même temps, afin de rehausser son autorité, nous apprend la source, c'est-à-dire pour pouvoir commander — puisqu'il appartenait à l'ordre équestre — une armée composée aussi de légions, un titre équivalent à celui de préfet de l'Égypte: *titulo Aegyptiacae praefecturae, quo plus auctoritatis haberet*, comme s'exprime le biographe de l'empereur⁹⁹. En conséquence, après une série de trois consulaires, la direction de la Dacie fut confiée à un membre de l'ordre équestre, investi provisoirement (*ad tempus*) d'un commandement exceptionnel, que Q. Marcus Turbo exerça pendant quelque temps après le départ de l'empereur, jusqu'en 119. Il mena aussi à bonne fin les luttes contre les Iazyges¹⁰⁰. Il paraît que ceux-ci avaient été réduits à l'obéissance dès 118 et que le calme régnait de nouveau en Dacie. Lorsque Q. Marcus Turbo fut nommé préfet du prétoire en 119¹⁰¹, la métropole dace l'honora d'une statue¹⁰². Avant de quitter la Dacie, Turbo procéda, sans doute sur l'ordre de l'empereur, à une réorganisation de la province, qui affecta toutes les autres possessions romaines au nord du Danube et tout le système de défense de ces territoires, qui, tel que l'avait conçu Trajan, s'était avéré inefficace.

En effet, après le départ de Q. Marcus Turbo, les inscriptions attestent l'existence de deux provinces daces: Dacia Superior et Dacia Inferior. La Dacie est attestée d'abord épigraphiquement par deux diplômes militaires, extraits d'après le même édit impérial, l'un de Porolissum¹⁰³, l'autre de Câșei¹⁰⁴, sur le Someș, portant la date du 29 juin 120. Iulius Severus, mentionné dans ces diplômes, dont le nom complet est Sex. Minicius Faustinus Cn. Iulius Severus, est le premier gouverneur de

⁹² Cf. au sujet de ces événements, C. Patsch, *op. cit.*, pp. 160 sqq.; C. Daicoviciu, *La Trans. dans l'ant.*, pp. 92 sq.; Idem, dans SCIV, IV, 1953, pp. 547 sqq.; D. Tudor, *Răseala și atacuri «barbare» în Dacia romană*, Bucarest, 1957, pp. 11 sqq.; M. Macrea, dans *Istoria României*, I, pp. 447 sqq.

⁹³ Voir A. v. Premerstein, *C. Iulius Quadratus Bassus, Klient des jüngerer Plinius und General Trajans*, dans « Bayerische Sitzungsberichte », Munich, 1934, 3; cf. C. Patsch, *op. cit.*, pp. 160 sq.; A. Stein, *op. cit.*, pp. 11–14; R. Syme, *Tacitus*, pp. 243 sq.; 510 et 646, n° 19.

⁹⁴ *Hist. Aug., Hadr.*, 6, 5.

⁹⁵ Hadrien entre dans Rome le 9 juillet 118: CIL VI, 32 374.

⁹⁶ *Hist. Aug., Hadr.*, 6, 8.

⁹⁷ A ce sujet voir A. Stein, dans RE, XIV, 1597–1600; Idem, *Die Reichsbeamten von Dazien*, pp. 14–16; E. Frézouls, *Inscription de Cyrrhus relative à Q. Marcus Turbo*, dans « Syria », XXX, 1953, pp. 247–278; C. Daicoviciu, dans SCIV, IV, 1953, pp. 548 sqq. = « Dacia », N. S., I, 1957, pp. 198 sqq.;

R. Syme, dans JRS, XLIV, 1954, p. 118; Idem, *Tacitus*, p. 244, n. 2; Idem, dans JRS, LII, 1962, pp. 82 sqq.; H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, I, pp. 191–216, n° 94.

⁹⁸ *Hist. Aug., Hadr.*, 6, 7.

⁹⁹ *Ibidem*, 7, 3.

¹⁰⁰ Cf. A. Mócsy, dans RE, Suppl., IX, pp. 553 sq.; L. Balla, dans AÉ, 92, 1965, pp. 142 sq.; Idem, « Acta Classica Univ. Scient. Debrecen », I, 1965, pp. 39 sqq.

¹⁰¹ *Hist. Aug., Hadr.*, 9, 4, 5.

¹⁰² CIL III, 1462 = ILS, 1324, cf. aussi III, 1551.

¹⁰³ CIL XVI, 68; cf. C. Daicoviciu, *La première division de la Dacie*, AISC, II, 1933–1935, pp. 71 sqq.; CIL XVI, Suppl., p. 215, ad n° 68.

¹⁰⁴ C. Daicoviciu, dans SCIV, IV, 1953, pp. 541–555 = « Dacia », N. S., I, 1957, pp. 191–203 et G. Fornì, *Contributo alla storia della Dacia romana*, dans « Athenaeum », N. S., XXXVI, 1958, pp. 3–29.

Dacia Superior¹⁰⁵. Dacia Inferior est attestée épigraphiquement comme telle plus tard, en 129¹⁰⁶, mais la simple mention de Dacia Superior implique *ipso facto* l'existence de l'autre. La réorganisation a été effectuée par Q. Marcius Turbo probablement en 119, avant d'avoir été rappelé à Rome. Elle est la conséquence des événements de 117–118 et de la situation quelque peu changée qui en fut la suite. Elle dérivait sans doute aussi d'une conception nouvelle que l'empereur Hadrien s'était faite de la nécessité du maintien de la paix dans le monde¹⁰⁷. Selon la nouvelle orientation, on considérait que la sécurité de l'Empire pouvait être mieux assurée par l'organisation d'une défense aussi efficace que possible. On revenait donc à une politique défensive.

Les deux Dacies n'ont pas résulté d'un simple partage en deux parties du territoire de la Dacie unitaire, comme on pourrait le croire, mais par suite de la création d'une nouvelle province, de la Dacie inférieure, à laquelle sont affectés des territoires qui, en entier ou en partie, n'avaient pas appartenu à la Dacie de Trajan.

Dacia Superior est constituée ou reste, pourrait-on dire plutôt, dans les limites territoriales de la Dacie antérieure, sans changement essentiel, paraît-il. Il y a pourtant une incertitude en ce qui concerne l'angle sud-ouest du Banat, que nous avons considéré hypothétiquement comme tenant auparavant de Mœsia Superior, bien qu'il n'existe aucune preuve décisive à cet égard, tout comme, après la réforme d'Hadrien, il n'y a pas de preuves épigraphiques indiscutables concernant l'appartenance de ce territoire à Dacia Superior ou à Dacia Inferior, comme le croient la plupart des historiens¹⁰⁸.

Dacia Superior reste, même après la réorganisation du territoire, la province la plus importante. A sa tête se trouve toujours un *legatus Augusti pro praetore*, mais celui-ci n'est plus que de rang prétorien. Elle est donc à présent une *province prétorienne*. S'agit-il là d'une rétrogradation? Nous considérons qu'il n'en est rien. Le rang du légat de la Dacie supérieure est uniquement déterminé par le fait que dans la province ne stationne plus qu'une seule légion, la XIII Gemina, à Apulum. La légion IV Flavia Felix avait été transférée en Mésie supérieure, à Singidunum, probablement au terme des luttes contre les Iazyges, en 118. Le légat de la province est en même temps commandant de la légion d'Apulum, où lui-même a sa résidence habituelle. Outre la légion XIII Gemina, de nombreux corps de troupes auxiliaires stationnaient en Dacie¹⁰⁹. On les estimait sans doute suffisantes pour le maintien d'une défense efficace de la province. Le maintien en Dacie supérieure d'une seule légion ne peut pas, croyons-nous, constituer un indice de rétrogradation de la province¹¹⁰, mais plutôt du fait que la situation de la Dacie était considérée comme suffisamment stabilisée et exempte de tout péril du dehors. La défaite des Iazyges semble avoir été drastique, puisque près d'un demi-siècle, jusqu'aux guerres contre les Marcomans, ils n'entreprendront plus d'action hostile à l'Empire¹¹¹.

Le légat impérial était secondé dans l'administration des finances par un procureur d'ordre équestre, ayant seulement des attributions fiscales. Bien que subordonné directement au légat impérial, il avait sa résidence à Sarmizegetusa. On connaît un seul *procurator Augusti provinciae Daciae*

¹⁰⁵ A. Stein, *Die Reichsbeamten von Dazien*, pp. 19 sq.

¹⁰⁶ *Ibidem*, p. 30; Klass, dans RE, XXI, c. 43 (n° 51)–44 (n° 55); H. G. Pflaum, *Les carrières...*, n° 111.

¹⁰⁷ *Hist. Aug., Hadr.*, 5, 1: *Adeptus imperium ad priscum se statim morem instituit, et tenendae per orbem terrarum paci operam intendit*. Cf. L. Homo, *Le Haut-Empire*, Paris, 1933, pp. 485 sq., C. Daicovicu-D. Protase, dans JRS, LI, 1961, p. 68 et « Acta Musei Napocensis », I, 1964, pp. 171 sq. et 177. En revanche, H. G. Pflaum, *Les procureurs équestres sous le Haut-Empire*, pp. 58 sq. et *Les carrières...*, p. 271, se réfère à la décision d'Hadrien de réduire le nombre des légions, afin de diminuer les charges financières de l'Empire.

¹⁰⁸ C. Patsch, *op. cit.*, pp. 169–172; A. Stein, *Die Reichs-*

beamten von Dazien, pp. 18 sq.; C. Daicovicu, *La Trans. dans l'ant.*, p. 95; Idem, dans « Acta Musei Napocensis », I, 1964, p. 174. Pour l'opinion contraire voir F. Horovitz, dans « Arhivele Olteniei », 14, 1935, n° 77–78, pp. 91 sqq.; H. Nesselhauf, dans « Gnomon », 1938, pp. 514 sq. et D. Tudor, *Oltenia romană*, p. 139.

¹⁰⁹ Voir G. Forni, *op. cit.*, pp. 45 sq.

¹¹⁰ Ainsi, par exemple, la dernière fois, R. Syme, dans JRS, LII, 1962, p. 68.

¹¹¹ Cf. aussi L. Balla, AÉ, 92, 1965, pp. 142–147; Idem, « Acta Classica Univ. Scient. Debrecen », I, 1965, pp. 39 sqq.

Superioris, vers la fin du règne d'Antonin le Pieux, en la personne de T. Desticius Severus¹¹². Pour ce qui est du traitement, c'était un *centenarius*¹¹³.

Dacia Inferior fut constituée, comme il résulte du diplôme de Palamarca, des documents épigraphiques et des indications fournies par les recherches archéologiques, d'une partie des territoires transdanubiens qui avaient appartenu auparavant à la Mésie inférieure (et d'autres probablement à la Mésie supérieure), comprenant toute l'Olténie, y compris sa partie occidentale et les territoires de l'est de la Transylvanie, d'Angustia à Caput Stenarum. Les troupes qui stationnaient sur cette longue ligne de défense — de Bretzcu, puis de l'Olt, depuis son cours supérieur jusqu'à son embouchure, qui jusque là avaient appartenu à la Mésie inférieure — restent sur place mais sont transférées et incluses dans l'armée de la nouvelle province de Dacia Inferior. Cette nouvelle province, dont les limites territoriales étaient depuis longtemps connues et précisées, s'est constituée en province nouvelle non par le détachement d'une partie du sud et de l'est de la Dacie de Trajan, comme on le croyait, mais de territoires qui, à peu d'exceptions près, paraît-il, n'avaient pas appartenu à la Dacie trajane, mais aux deux Mésies et surtout à la Mésie inférieure.

En revanche, tout le reste du territoire de la Valachie, à l'est de l'Olt, fut évacué. Les troupes qui y avaient stationné furent transférées dans l'armée de la Dacie inférieure ou retirées dans la Mésie inférieure. Les recherches archéologiques effectuées dans les camps de cette région, à Drajna de Sus, Mălăiești et Rucăr-Scărișoara, ont révélé qu'ils avaient cessé d'exister au début du règne d'Hadrien, quand ils furent incendiés et définitivement abandonnés¹¹⁴. Le fait que l'Empire a renoncé à ces territoires explique peut-être aussi la facilité avec laquelle il a pu apaiser les Roxolans, cet abandon étant probablement prévu dans l'accord conclu avec eux. Les Romains maintinrent pourtant des fortifications sur la rive gauche du Danube, parmi lesquelles le camp de Barboși et d'autres ouvrages de fortification en Valachie. Au moyen de ces têtes de pont ils continuèrent à surveiller de près le territoire de la Valachie, enfermé comme dans une poche entre la Mésie inférieure et la Dacie inférieure¹¹⁵.

La Dacie inférieure disposait d'une bonne ligne naturelle de défense, formée par la chaîne des Carpates, où l'on ne pouvait pénétrer que par des défilés, puissamment fortifiés et gardés par les Romains, et par la ligne de l'Olt, le *limes Alutanus*, également fortifié par Hadrien¹¹⁶ et par ses successeurs. Ce *limes* s'avérera longtemps très efficace et se maintiendra jusqu'à la fin de l'occupation romaine de la Dacie. La puissante défense des frontières orientales de la Dacie inférieure assurait en même temps les arrières de la Dacie supérieure. Au besoin, les actions des deux provinces sœurs pouvaient être coordonnées, pour faire face à une menace venant de l'Est.

La Dacie inférieure fut organisée en *province procuratorienne*, c'est-à-dire ayant à sa tête un *procurator Augusti* à pleins pouvoirs. Comme *praeses* de la province, il disposait du pouvoir civil, judiciaire (*cum iure gladii*) et militaire, en vertu d'un *imperium*, limité, il est vrai, qu'il exerçait au nom de l'empereur. Dans la province se trouvaient cependant sous son commandement seulement des troupes auxiliaires, les seules qui peuvent d'ordinaire se trouver sous les ordres d'un dignitaire

¹¹² A. Stein, *Die Reichsbeamten von Dazien*, pp. 29–30 et H. G. Pflaum, *Les carrières...*, p. 410, n° 167, pp. 980 et 1065. Mais à présent, l'affirmation de H. G. Pflaum, p. 410, d'accord avec A. Stein, *loc. cit.*, en ce qui concerne la date à laquelle T. Desticius Severus a rempli sa fonction de procurateur de la Dacie supérieure, à savoir que « la procuratelle de Dacie supérieure nous fournit un *terminus ante quem* précieux », en ce sens qu'elle serait antérieure à l'an 158, a perdu sa valeur, puisque, comme on le verra ci-après, Dacia Porolissensis existait avant cette date et que Dacia Superior continuait à s'appeler ainsi après cette date aussi. Il est possible que T. Desticius Severus ait été procurateur de Dacia Superior aussi après 158, car avant l'an 160, quand il est attesté (CIL V, 8 660 = ILS, 1 364) comme procurateur de la Rhétie, il avait détenu

seulement la fonction, également *centenaire*, de procurateur de Cappadoce et des territoires voisins. En ce qui concerne Tib. Cl(audius) Quintilianus, qui chez A. Stein, *op. cit.*, p. 29, figure comme premier procurateur de Dacia Inferior à l'an 157, il est en réalité à cette date, comme on le montrera par la suite, procurateur de Dacia Porolissensis.

¹¹³ Cf. A. Stein, *op. cit.*, p. 107; H. G. Pflaum, *Les procurateurs...*, p. 66; Idem, *Les carrières...*, p. 410.

¹¹⁴ Voir les travaux cités plus haut, aux notes 57, 58 et 60.

¹¹⁵ Voir plus haut les notes 56 et 61.

¹¹⁶ Voir V. Christescu, *Istoria militară a Daciei romane*, Bucarest, 1937, pp. 123 sqq.; D. Tudor, *Oltenia romană*², pp. 33, 207 sqq., 255.

équestre¹¹⁷. On connaît le nom de trois procurateurs présidiaux de la Dacie inférieure: Plautius Caesianus, T. Flavius Constans et Iulius Fidus Aquila¹¹⁸. On estime que, quoique procurateurs présidiaux, le poste qu'ils occupaient était de la catégorie *centenaria*¹¹⁹, en raison du nombre réduit des troupes auxiliaires qui stationnaient dans la province.

Une inscription récemment découverte à Césarée de Maurétanie¹²⁰ (aujourd'hui Cherchel) nous révèle l'existence d'un personnage du nom de *T. Flavius T. filius Palatina (tribu) Priscus Galtonius Fronto Q. Marcius Turbo*, dont le cursus comprend, d'une manière assez inattendue, le titre de *prolegato et praefectus Daciae Inferioris*. En dépit de la ressemblance des noms, ce polyonyme n'est pas identique à l'illustre préfet du prétoire du règne d'Hadrien, comme on l'a cru au premier moment¹²¹. Il s'agit, comme il a été démontré par la suite, d'une personne différente, héritier du nom de Q. Marcius Turbo, parent proche ou fils adoptif de celui-ci¹²². Le titre inaccoutumé et inconnu par d'autres sources littéraires de *prolegato et praefectus* indique qu'il fut placé à la tête de la province à un moment où la situation de celle-ci était critique, se trouvant sous la menace d'attaques venues du dehors, ce qui rendit nécessaire le transfert de troupes légionnaires (*prolegato*) qui furent placées avec les troupes auxiliaires de la province sous les ordres exceptionnels de T. Flavius Priscus, appartenant à l'ordre équestre. En ce qui concerne la date où ce successeur de Q. Marcius Turbo exerça son commandement extraordinaire en Dacie inférieure, elle ne peut être établie qu'avec approximation. Vu que, selon les informations que l'on détient, il a exercé la fonction de *procurator* de la Maurétanie Caesariensis vers le milieu du II^e siècle, sous le règne d'Antonin le Pieux¹²³, on peut admettre que T. Flavius Priscus a été investi de son commandement extraordinaire en Dacie inférieure soit vers 143, quand les sources antiques mentionnent en Dacie des combats avec les Daces libres¹²⁴, soit, plus probablement, en 157, quand de rudes combats eurent lieu, toujours avec les Daces libres, sous la direction du légat de la Dacie supérieure, M. Statius Priscus¹²⁵. Il est probable qu'à cette date se produisirent simultanément des attaques des Daces libres aux frontières de Dacia Superior et de Dacia Inferior. Il s'agit donc là d'une situation exceptionnelle, qui prit fin avec le départ de T. Flavius Priscus. Après lui, on revient en Dacie inférieure à la direction habituelle par des procurateurs présidiaux.

La réorganisation de la Dacie au commencement du règne d'Hadrien, lorsque l'Empire renonça en même temps aux territoires de la Valachie et de la Basse-Moldavie, nous permet enfin de tirer au clair l'accusation longtemps discutée et en quelque sorte incompréhensible que l'on porta contre l'empereur Hadrien, et qui nous est rapportée par les historiens antiques, selon laquelle, jaloux de la gloire de son prédécesseur, il aurait abandonné les trois provinces annexées par Trajan en Orient (l'Arménie, l'Assyrie et la Mésopotamie) et aurait même pensé à abandonner la Dacie, projet dont ses amis l'auraient détourné en invoquant la présence en Dacie d'un grand nombre de citoyens ro-

¹¹⁷ C. Patsch, *op. cit.*, pp. 169 sqq.; A. Stein, *op. cit.*, pp. 18 sq.; C. Daicoviciu, *La Trans. dans l'ant.*, p. 95; Idem, dans SCIV, 1953, p. 550; Idem, dans « Dacia », N.S., I, 1957, p. 200.

¹¹⁸ A. Stein, *op. cit.*, pp. 30 sq.; H.G. Pflaum, *Les carrières...*, n° 111, 123, 149.

¹¹⁹ A. Stein, *op. cit.*; H.G. Pflaum, *Les procurateurs*, p. 66; Idem, *Les carrières...*, p. 271. Seul D. Tudor, *Oltenia romană*², p. 138, affirme, sans pourtant en fournir la preuve, que le procurateur de la Dacie inférieure était un *ducenarius*.

¹²⁰ L. Leschi, *La carrière de Q. Marcius Turbo*, dans CRAI, 1945, pp. 144 sqq. = AnnÉp, 1946, 113.

¹²¹ L. Leschi, *loc. cit.*

¹²² E. Frézouls, dans « Syria », XXX, 1953, pp. 247 sqq.; R. Syme, dans JRS, XLIV, 1954, p. 118; Idem, dans « Studii Clasice », III, 1961, p. 131; Idem, dans JRS, LII, 1962, pp. 87–96; C. Daicoviciu, dans « Klio », 38, 1960, p. 182; Idem, dans « Acta Musei Napocensis » I, 1964, pp. 174 sqq.; M. Macrea,

dans *Istoria României*, I, 1960, p. 354; H. G. Pflaum, *Les carrières...*, pp. 375–379, n° 157 bis.

¹²³ Voir surtout l'argumentation de R. Syme, dans JRS, LII, 1962, pp. 93 sqq.

¹²⁴ *Hist. Aug., Ant. Pius*, 5, 4; Polyainos, VI, *Prol.*; Aelius Aristides, XXVI, 70; *Orac. Sibyll.*, XII, pp. 180 sq. Cf. W. Hüttel, *Antoninus Pius*, I, Prague, 1936, p. 284; C. Daicoviciu, *La Trans. dans l'ant.*, p. 97; D. Tudor, *Răscoale și atacuri « barbare » în Dacia romană*, p. 28; M. Macrea, dans *Istoria României*, I, 1960, p. 450; L. Balla, dans AÉ, 92, 1962, p. 144; Idem, dans « Acta Classica Univ. Scient. Debrecen », I, 1965, p. 43; R. Syme, dans JRS, LII, 1962, p. 92.

¹²⁵ W. Hüttel, *op. cit.*, I, pp. 284–287; D. Tudor, *op. cit.*, pp. 28 sq.; M. Macrea, *loc. cit.*; L. Balla, dans AÉ, 92, 1962, pp. 145 sq.; Idem, dans « Acta Classica Univ. Scient. Debrecen », I, 1965, pp. 44 sq.; R. Syme, *loc. cit.*; C. Daicoviciu, *La Trans. dans l'ant.*, p. 97.

mains qui auraient été livrés aux barbares: « *Idem de Dacia facere conatum amici deterruerunt ne multi ciues Romani barbaris traderentur* »¹²⁶. L'information a été considérée plutôt comme une calomnie malveillante et sans fondement, issue de la prétendue rétrogradation de la Dacie (voir plus haut)¹²⁷. Il a été prouvé néanmoins que l'affirmation des écrivains antiques n'est pas une simple invention et une pure calomnie, mais qu'elle est née précisément du fait que l'empereur avait fait évacuer des territoires de l'ancienne Dacie se trouvant sous la domination romaine, quand bien même ils n'avaient pas appartenu du point de vue administratif à la province de Dacie mais à la Mésie inférieure. La version doit avoir pris naissance peu après la décision d'Hadrien — peut-être même parmi les courtisans du palais —, puisqu'elle est mentionnée par un écrivain contemporain, devenu plus tard le précepteur de L. Verus et de Marc Aurèle, à savoir M. Cornelius Fronto¹²⁸. Elle est répétée aussi par Eutrope (VIII, 6, 2).

On a cru pendant longtemps que la nouvelle organisation de la Dacie en deux provinces qu'Hadrien accomplit en 119 aurait été maintenue jusque vers 158—159. A. von Premerstein, il y a près d'un demi-siècle¹²⁹, croyait pouvoir affirmer que ce qu'il appelait « la division en trois parties de la Dacie » avait eu lieu entre le 8 juillet 158, date de la prétendue dernière mention épigraphique de la Dacie supérieure¹³⁰, et le 27 septembre 159, date probable du diplôme de Domaşnea¹³¹, où était mentionnée pour la première fois la Dacia Porolissensis. C'est dans le même sens que A. Stein essayait de restreindre cet intervalle de temps entre le 8 juillet et le 27 septembre 158¹³², datation qui paraissait définitivement établie. Un nouveau diplôme militaire, découvert il y a quelques années au camp de Gherla, sur le Someş, nous apprend cependant que le 2 juillet 133, date de l'important document épigraphique, la Dacia Porolissensis existait déjà, ses troupes se trouvant sous le commandement du procureur équestre Flavius Italicus: « *et sunt in Dacia Porolis(sensi) sub Flavio Italico* »¹³³. Les éditeurs du diplôme, C. Daicoviciu et D. Protase, argumentent avec beaucoup de probabilité dans leur savant commentaire que la nouvelle province avait été créée lors de la visite de l'empereur Hadrien en Dacie, en 124. Ils ont également prouvé que la nouvelle province n'a pas été fondée à la suite de nouvelles conquêtes, par la modification, au nord, des frontières de la Dacie pendant les premières années du règne d'Hadrien. Aux arguments invoqués à l'appui de l'ancienneté de la domination romaine au nord du Danube, nous pouvons ajouter à présent la preuve offerte par la découverte à Porolissum d'un fragment d'amphore portant le nom de l'empereur Nerva, exécutée dans une officine de l'empereur à Parenzo dans la presqu'île d'Istrie¹³⁴. Dacia Porolissensis a été constituée par le détachement de la partie nord-ouest, située au-delà de l'Arieş et du cours supérieur du Mureş, du territoire de la Dacie supérieure.

A partir de l'an 124, il y a donc trois provinces daciques. À côté de la Dacie supérieure et de la Dacie inférieure, dont on maintient les anciennes dénominations, existe maintenant aussi la Dacia Porolissensis. Elle est administrée par un procureur présidial dont la résidence est à Napoca¹³⁵, ville qui à l'occasion de la visite de l'empereur Hadrien en Dacie avait accédé au rang de *municipium*¹³⁶. On connaît quatre procureurs présidiaux de Dacia Porolissensis¹³⁷, le premier étant

¹²⁶ Eutrope, VIII, 6, 2. Voir l'interprétation historique chez C. Daicoviciu, dans « *Klio* », 38, 1960, p. 181.

¹²⁷ Voir plus haut, note 109.

¹²⁸ *Principia Historiae*, II, p. 206 (éd. Haines): *Daciam et Parthis amissas partes, ultro restituit*. Ici l'abandon de la Dacie est donné comme un fait accompli, non comme une intention, ce qui, à défaut d'une autre précision, est plus qu'une exagération. Pourtant la version est fondée sur le fait qu'Hadrien avait perdu les territoires situés entre les Carpates et le Danube, conquis par Trajan.

¹²⁹ A. von Premerstein, *Die Dreiteilung der Provinz Dacia*, dans « *Wiener Eranos* », Wien, 1909, pp. 256—269.

¹³⁰ CIL XVI, 108.

¹³¹ CIL XVI, 110.

¹³² A. Stein, *Die Reichsbeamten von Dazien*, pp. 32 sq.

¹³³ C. Daicoviciu et D. Protase, *Un nouveau diplôme militaire de Dacia Porolissensis*, dans JRS, LI, 1961, pp. 63—70, avec pl. III, IV et dans « *Acta Musei Napocensis* », I, 1964, pp. 163—181.

¹³⁴ M. Macrea, dans « *Materiale* », VII, 1961, p. 378, avec fig. 15 et *Fasti Arch.*, XIII, 1960, p. 365 (n° 5 807), avec pl. XXXIV, fig. 101. Cf. C. Daicoviciu — D. Protase, dans « *Acta Musei Napocensis* », I, 1964, p. 177.

¹³⁵ M. Macrea, dans « *Dacia* », N.S., VIII, 1964, pp. 149 et 151 sqq.

¹³⁶ Cf. *ibidem*, p. 151 avec la note 97. Cf. M. Fluss, dans RE, XVI, c. 1 693.

¹³⁷ Voir M. Macrea, *op. cit.*, pp. 150 sq.

Flavius Italicus, connu seulement par le diplôme de Gherla, le deuxième Tib. Claudius Quintilianus¹³⁸, procureur d'Antonin le Pieux, qui en l'an 157 fait reconstruire l'amphithéâtre de Porolissum¹³⁹ et que l'on a fautivement considéré jusqu'ici comme procureur de la Dacie supérieure¹⁴⁰, les autres étant M. Macrinus Vindex¹⁴¹ et Sempronius Ingenuus¹⁴², que l'on connaissait déjà. Ils appartiennent à la catégorie des ducénaires¹⁴³.

On ignore les raisons qui ont poussé l'empereur Hadrien à organiser une troisième province dace, mais il paraît qu'il a eu en vue avant tout l'organisation d'une défense plus efficace du territoire septentrional de la Dacie¹⁴⁴ contre les Daces libres qui ne tarderont pas à attaquer la province romaine sous le règne d'Antonin le Pieux, comme nous l'avons déjà dit. La nouvelle province dispose d'une armée propre, *exercitus Daciae Porolissensis*, attestée épigraphiquement par des briques à estampe découverte à Napoca¹⁴⁵. Cette armée n'était constituée que de troupes auxiliaires. Les émissions de monnaies portant la légende *Dacia*¹⁴⁶ et *exercitus Dacicus*¹⁴⁷, quoique plus tardives (datant de 137), frappées à l'occasion des vicennales de l'empereur, commémorent rétrospectivement la réforme administrative et militaire accomplie plusieurs années auparavant dans les provinces de la Dacie¹⁴⁸. La Dacie est représentée à présent par une femme revêtue des vêtements classiques, assise sur un rocher, mais tenant dans une main une aigle romaine et dans l'autre un sabre recourbé dace¹⁴⁹. La traditionnelle arme dace, ainsi que l'épithète de Sarmizegetusa, ajoutée dès le commencement du règne d'Hadrien au nom de la colonie d'Ulpia Traiana, expriment l'attitude nouvelle à l'égard de la population autochtone de la province, appelée à participer à la défense de la Dacie et de l'Empire.

L'organisation tripartite de la Dacie, accomplie vers 124/125, est maintenue, paraît-il, inchangée durant 40 ans, jusqu'aux guerres contre les Marcomans, qui éclatèrent sous le règne de Marc Aurèle. Les trois provinces daces gardent non seulement leur nom, mais aussi l'ancienne forme d'organisation et de direction. Chacun des trois gouverneurs des provinces détient son propre pouvoir civil, judiciaire et militaire¹⁵⁰. Aussi croyons-nous qu'on ne peut plus soutenir que les procureurs présidiaux de Dacia Porolissensis et de Dacia Malvensis se trouvaient sous la dépendance directe du légat prétorien de la Dacie supérieure¹⁵¹. C'est tout juste si, au besoin, on avait fait venir en Dacie inférieure un dignitaire équestre auquel on avait accordé le titre de *prolegato*, afin de pouvoir lui confier aussi le commandement de troupes légionnaires. De même, le procureur de Dacia Porolissensis, en tant que représentant de l'empereur, fait graver son propre nom sur la tablette de pierre qui mentionne, en 157, la reconstruction en pierre de l'amphithéâtre de Porolissum.

À la lumière de nos connaissances actuelles, la date de 158 (ou 159) a perdu toute signification spéciale. M. Status Priscus n'est pas, comme on l'a cru, le dernier légat prétorien de la Dacie supé-

¹³⁸ A. Stein, *op. cit.*, p. 29, H. G. Pflaum, *Les carrières...*, p. 1065.

¹³⁹ CIL III, 836. Les vestiges de l'amphithéâtre ont été identifiés au sud du camp de Pomét, voir M. Macrea et coll., dans « *Materiale* », VIII, 1962, pp. 496 sqq.

¹⁴⁰ W. Hüttl, *Antoninus Pius*, II, p. 82 et A. Stein, *op. cit.*, p. 29.

¹⁴¹ A. Stein, *op. cit.*, pp. 36 sq.; H. G. Pflaum, *Les carrières...*, n. 161.

¹⁴² A. Stein, *op. cit.*, p. 36; H. G. Pflaum, *op. cit.*, pp. 396 sq., n. 164, l'identifie avec l'homonyme *primipilaris* de CIL VIII, 2543, de Lambesis en Numidie, où il érige, en 152, un monument en l'honneur d'Antonin le Pieux. Cf. G. Forni, *Contributo alla storia della Dacia romana*, p. 39, n. 96.

¹⁴³ H. G. Pflaum, *Les procureurs...*, pp. 68 et 254; *Les carrières...*, pp. 388 sq., 396 et 1067. A. Stein, *op. cit.*, p. 107, affirmait donc à tort que les deux procureurs présidiaux de Dacie (Porolissensis et Malvensis) faisaient probablement partie de la classe des centenaires. Puisque l'on sait à présent que Dacia Porolissensis existait comme province administrée par un *ducenarius* dès l'an 124 (ou au plus tard dès 133), il s'ensuit

que le tableau des postes de procureurs, par catégories, du temps d'Hadrien, tel qu'il a été dressé par H. G. Pflaum, *Les procureurs...*, p. 66, doit être modifié comme suit: 37 ducénaires, 35 centenaires, 35 sexagénaires; au total 107 fonctions.

¹⁴⁴ C. Daicoviciu et D. Protase, *Un nouveau diplôme militaire de Dacia Porolissensis*, p. 69; M. Macrea, dans « *Dacia* », N.S., VIII, 1964, p. 149.

¹⁴⁵ Voir M. Macrea, dans « *Dacia* », N.S., VIII, 1964, pp. 145 sqq.

¹⁴⁶ Strack, *op. cit.*, II, p. 715, pl. XII.

¹⁴⁷ *Ibidem*, pp. 791-795, pl. XV.

¹⁴⁸ P. L. Strack, *Untersuchungen zur römischen Reichsprägung des zweiten Jahrhunderts*, II, *Die Reichsprägung zur Zeit des Hadrian*, Stuttgart, 1933, p. 131, voir aussi pp. 81 sqq. Cf. aussi C. Daicoviciu et D. Protase, *op. cit.*, p. 68.

¹⁴⁹ Cf. P. Bičnkowski, *De simulacris barbarorum gentium apud Romanos corporis barbarorum prodromus*, Cracovie, 1900, pp. 54 sq.; I. Winkler, dans « *Studii Clasice* », VII, 1965, pp. 229 sq.

¹⁵⁰ Voir la discussion relative aux postes des procureurs présidiaux chez H. G. Pflaum, *Les procureurs...*, pp. 110 sqq.

¹⁵¹ Cf. M. Macrea, dans « *Dacia* », N.S., VIII, 1964, p. 155.

rieure¹⁵², leur série continuant avec P. Furius Saturninus et P. Calpurnius Proculus, qui avaient fautiveusement été considérés comme *legati* de Dacia Apulensis¹⁵³, mention qui n'existe pas dans les inscriptions où ils figurent. Par contre, la Dacia Superior est mentionnée encore, pour la dernière fois, à ce qu'il semble, sous le règne commun de Marc Aurèle et de L. Verus (161—169) dans l'inscription honoraire de T. Iulius Capito, *conductor publici portorii Illyrici et Ripae Thraciae*, dans laquelle, parmi d'autres villes ayant accordé à cet illustre personnage les *ornamenta decurionalia*, est nommée aussi la *colonia Traiana Sarmizegethusensium ex Dacia Superiore*¹⁵⁴. De cette mention épigraphique, on n'a pas suffisamment tenu compte lorsqu'on a essayé de fixer la date de la division tripartite de la Dacie en 158 ou en 159. La datation de l'inscription d'Oescus, qui n'a jamais été contestée, nous apparaît aujourd'hui encore mieux assurée.

Le troisième changement des statuts d'organisation des provinces daces a lieu sous le règne de Marc Aurèle, dès le début des guerres contre les Marcomans. La modification de l'organisation des trois Dacies a été effectuée sous la menace que ces guerres représentaient pour la Dacie¹⁵⁵. Elle devait donc assurer une meilleure utilisation des forces militaires de toutes les trois provinces. Mais ce fut l'arrivée d'une nouvelle légion, la V Macedonica, à Potaissa, dans la Dacia Porolissensis, qui détermina l'élévation au rang de consulaire du gouverneur de la Dacie. A la tête des trois Dacies se trouve à présent un *legatus Augusti pro praetore trium Daciarum*, appelé plus brièvement *consularis trium Daciarum*. Le premier gouverneur consulaire des trois Dacies est le bien connu M. Claudius Fronto¹⁵⁶. La réorganisation des trois Dacies s'est accomplie, comme nous l'avons montré ailleurs¹⁵⁷, non pas en même temps, mais en deux étapes, en 167—169. L'analyse détaillée d'une inscription de Rome, érigée dans le forum de Trajan en souvenir de M. Claudius Fronto¹⁵⁸, montre qu'après avoir été légat de la Mésie supérieure, on lui a confié aussi la direction de Dacia Apulensis, en 167 ou plutôt en 168, sous le règne commun de Marc Aurèle et de L. Verus: *leg(atus) Au(gustorum) (duorum) p(ro) pr(aetore) Mæsiæ Super(ioris) [et] Daciæ Apulensis (sic) simul*. C'est la première étape, à laquelle Dacia Apulensis, remplaçant ici la dénomination de Dacia Superior, est gouvernée par un *legatus Augusti* de rang consulaire, en la personne du gouverneur de la Mésie supérieure, qui assume, sans doute temporairement, la direction des deux provinces. C'est d'ailleurs la première et dernière mention d'un *legatus Augusti pro praetore Daciæ Apulensis*. Par la suite, le nom de Dacia Apulensis est employé seulement lorsqu'il est question des procurateurs financiers de la province (voir ci-dessous). L'inscription de Rome parle ensuite de Fronto comme du *leg(atus) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) prouinciar(um) Daciar(um)*, puis comme détenant la même fonction en même temps que celle de légat de Mæsia Superior: *et Mæsiæ Sup(erioris) simul*. Qu'il s'agit de trois Dacies nous montre clairement une autre inscription, cette fois de Sarmizegetusa, où le même M. Claudius Fronto est mentionné comme *leg(atus) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) trium Dac(iarum) et Mæsiæ Sup(erioris)*¹⁵⁹. Fronto détient cette nouvelle fonction au nom d'un seul empereur, c'est-à-dire après la mort de L. Verus, survenue en février 169¹⁶⁰. Par conséquent le premier changement a eu lieu en 167—168, lorsque les affaires de la Dacie supérieure, nommée dès ce moment Dacia Apulensis, sont confiées au gouverneur de rang consulaire de la Mésie supérieure, et ce n'est qu'à l'an 169 que la réorganisation est poursuivie,

¹⁵² A. Stein, *op. cit.*, pp. 27 sq.

¹⁵³ *Ibidem*, pp. 35 sq. A la documentation épigraphique concernant P. Furius Saturninus citée par A. Stein, on doit ajouter l'autel de Germisara publié par O. Floca, dans « Dacia », VII—VIII, 1937—1940, pp. 343 sq., n° 4, et un autre autel récemment découvert à Poiana, district de Orăștie, mais selon toute probabilité provenant toujours de Germisara. L'inscription, qui sera publiée par I. I. Russu dans les « Acta Musei Napocensis », III (sous presse), est une dédicace à [I.] O.M. *pro salu[t]e P(ublii) Furii Saturnini leg(ati) Aug(usti) pr(o) pr(aetore)* par P(ublius) Ael(ius) Maximianu[s] (cf. sur la personne du dédicant, CIL III, 943).

¹⁵⁴ CIL III, 7 429 (=753)=ILS, 1 465. Cf. A. Stein, dans

RE, X, 542; Idem, *Die Reichsbeamten*, p. 33, n. 5.

¹⁵⁵ Voir A. Stein, *op. cit.*, pp. 37 sqq.; C. Daicoviciu et D. Protase, *op. cit.*, p. 68; M. Macrea, dans « Studii » XV, 1962, 6, p. 1 405; Idem, dans *Bibliotheca Classica Orientalis*, 1964, II, 3, p. 163; Idem, dans « Dacia », N.S., VIII, 1964, p. 156.

¹⁵⁶ A. Stein, *op. cit.*, pp. 38 sqq.; C. Daicoviciu, *La Trans. dans l'ant.*, p. 99.

¹⁵⁷ « Dacia », N.S., VIII, 1964, pp. 156 sqq.

¹⁵⁸ CIL VII, 1 322 et 31 640 = ILS, 1058. Cf. A. Stein, *op. cit.*, pp. 38 sqq.; C. Daicoviciu et D. Protase, *op. cit.*, p. 68.

¹⁵⁹ CIL III, 1 457 = ILS, 1 097.

¹⁶⁰ Cf. P. L. Strack, dans RE, III, 1853; cf. L. Homo, *Le Haut-Empire romain*, p. 566.

lorsque la direction supérieure pour les trois Dacies est instituée et confiée au même M. Claudius Fronto. On pourrait conjecturer que la lenteur, sinon l'hésitation avec laquelle on en arrive à la formule définitive concernant la direction de la Dacie relève du fait que ce n'est qu'en 169 probablement que la légion V Macedonica, ramenée d'Orient et engagée directement dans la guerre contre les Marcomans, s'établit définitivement à Potaissa. Quant à M. Claudius Fronto, il meurt, au plus tard en 170, pendant les luttes contre les Germains et les Iazyges¹⁶¹, mais la réorganisation des trois provinces daces, accomplie de son vivant, est maintenue aussi après sa mort.

Les provinces de la Dacie portent maintenant le nom de Dacia Apulensis, Dacia Porolissensis et Dacia Malvensis. Elles ont à leur tête le légat consulaire qui exerce son autorité civile, judiciaire et militaire sur toutes les trois provinces. Sa résidence est toujours à Apulum¹⁶². Les trois provinces, quoique administrées séparément, forment maintenant une unité étroite placée sous l'autorité supérieure du consulaire.

Dans la Dacia Apulensis, l'auxiliaire du consulaire est, comme par le passé, un procurateur financier de la catégorie des centenaires¹⁶³, qui le remplace à l'occasion, portant en ce cas le titre de *procurator Augusti vice praesidis*¹⁶⁴. La résidence du procurateur est, comme auparavant, Sarmizegetusa¹⁶⁵. La série des procurateurs de Dacia Apulensis continue jusqu'au III^e siècle¹⁶⁶.

Dacia Malvensis continue à avoir à sa tête, comme auparavant Dacia Inferior, un procurateur présidial de la catégorie des centenaires¹⁶⁷. On n'en connaît que deux, à savoir: M. Macrinus Avitus Catonius Vindex¹⁶⁸, au temps de Claudius Fronto, et M. Aurelius Cassianus¹⁶⁹, sans doute vers le milieu du III^e siècle¹⁷⁰.

En échange, Dacia Porolissensis est dirigée toujours par un *procurator Augusti*, mais qui dorénavant, à cause de la présence sur son territoire de la légion V Macedonica, appartient à la catégorie des *centenarii* et n'assume que des attributions financières¹⁷¹. Sa résidence est à Napoca, comme auparavant¹⁷². Le premier procurateur financier de Dacia Porolissensis que nous connaissions semble avoir été C. Aurelius Atilianus. Mentionné par le diplôme de Gilău, du 21 juillet 164¹⁷³, comme préfet de l'aile Siliana, sa procurature équestre ne saurait être placée, même hypothétiquement, au

¹⁶¹ Voir A. Stein, *op. cit.*, p. 39.

¹⁶² *Ibidem*, p. 62; C. Daicovicu, *La Trans. dans l'ant.*, p. 101.

¹⁶³ A. Stein, *op. cit.*, pp. 79, 90 avec n. 2 et p. 107; C. Daicovicu, *La Trans. dans l'ant.*, p. 100, n. 2; H. G. Pflaum, *Les procurateurs...*, p. 72, 78; *Idem*, *Les carrières...*, pp. 602, 688, 692, 713.

¹⁶⁴ La nomination de remplaçants de rang équestre à la direction des provinces commence avec le règne de Septime Sévère et précède, selon l'opinion de H. G. Pflaum (*Les procurateurs...*, p. 134), le remplacement définitif, sous Gallien (voir ci-après), des légats de rang sénatorial par des préfets de rang équestre. Relativement à Ulpius Victor, H. G. Pflaum, *Les carrières...*, p. 693, n° 257, suppose que celui-ci, en sa qualité de *agens vice praesidis*, aurait été transféré dans la catégorie des ducénaires, malgré que le poste de procurateur de Dacia Apulensis fût de centenaire.

¹⁶⁵ A. Stein, *op. cit.*, p. 62.

¹⁶⁶ Leur liste chez A. Stein, *op. cit.*, pp. 76–86. Selon l'opinion de H. G. Pflaum, *Les carrières...*, p. 453, n° 179, la fonction remplie en Dacie, vers 190, par P. Helvius Pertinax, le futur empereur, dont *Hist. Aug., Pertinax*, 2, 4, dit: *inde ad ducenum sestertiorum stipendium translatus in Daciam*, n'a pu être celle de procurateur du *portorium* des trois Dacies et de la Mésie inférieure, comme l'ont supposé A. Stein, *op. cit.*, pp. 90 sq. et S. J. de Laet, *Portorium*, Bruges, 1949, p. 406, parce que ce poste était de centenaire, mais plus probablement une fonction procuratorienne extraordinaire. Par contre,

H. G. Pflaum, *Les carrières...*, pp. 481 sq., n° 253, identifiant M. Aurelius Heraclitus, mentionné par une inscription de Drobeta (Al. Bărcăcilă, *Une ville daco-romaine, Drubeta*, Bucarest, 1938, p. 37 = *AnnÉp*, 1944, 100), avec un certain Heraclitus, procurateur du *portorium*, mentionné, le 17, II, 201, par une inscription de Tyras (CIL III, 781, 8 sq. = 12 059 = ILS, 423 = IGR, I, 598), croit que celui-ci n'a été procurateur provincial ni de Dacia Malvensis, comme soutenait E. Albertini (BCTH, 1930, p. 258), ni de Dacia Apulensis, comme était enclin à le croire A. Stein, *op. cit.*, pp. 79 sq., mais *procurator publici portorii uectigalis Illyrici*, qualité en laquelle il fait ériger par ses esclaves Eutyches et Apulensis un *tabularium*. Cette opinion est partagée par S. J. de Laet, *Portorium*, p. 218, avec n° 1, et D. Tudor, *Oltenia romană*, pp. 142 et 146 sq. Si cette identité est acceptée, il faudra le rayer de la liste des procurateurs de Dacia Apulensis.

¹⁶⁷ H. G. Pflaum, *Les procurateurs...*, p. 72.

¹⁶⁸ A. Stein, *op. cit.*, pp. 86 sq.; H. G. Pflaum, *Les carrières...*, n° 188.

¹⁶⁹ A. Stein, *op. cit.*, p. 87.

¹⁷⁰ H. G. Pflaum, *Les carrières...*, p. 1 067.

¹⁷¹ A. Stein, *op. cit.*, pp. 40 et 83; H. G. Pflaum, *Les procurateurs...*, pp. 72, 275 et *Les carrières...*, p. 489, n° 281 bis, p. 692, n° 257, p. 701, n° 262 et p. 1 067.

¹⁷² A. Stein, *op. cit.*, p. 83. Cf. M. Macrea, dans « Dacia », N.S., VIII, 1964, pp. 152 et 158 sq.

¹⁷³ I. I. Russu, dans « Materiale », II, 1956, pp. 703 sqq.

temps de Caracalla, comme le croyait A. Stein¹⁷⁴, en se fondant sur une inscription de Napoca¹⁷⁵, qui ne contient cependant aucun élément de datation, mais beaucoup plus tôt, vers 170¹⁷⁶ ou, plus probablement, quelque temps après cette date¹⁷⁷. Le deuxième, dans l'ordre chronologique, est M. M. Valerius Maximianus, qui n'a jamais été légat consulaire de la Dacie, comme on l'a cru¹⁷⁸, mais seulement procurateur financier de Dacia Porolissensis, en 178, ainsi qu'on a pu le préciser grâce à l'inscription de Diana Veteranorum (Zana) en Numidie, qui contient un *cursum honorum* complet de cet important personnage¹⁷⁹. Viennent ensuite six autres procurateurs¹⁸⁰. Parmi ceux-ci, M. Ulpus Victor, connu par une inscription de Sarmizegetusa¹⁸¹ et par une autre de Porolissum¹⁸², a été procurateur de la Dacia Porolissensis au temps de Caracalla, ainsi qu'en a fait la preuve A. Stein (voir note 179). Par contre, H. G. Pflaum estime que « rien ne prouve que nous soyons au début des cinq années que cet empereur a régné » et il date la procuratèle de ce dignitaire dans la Dacia Porolissensis des dernières années du règne de Caracalla, soutenant que son transfert en Dacia Apulensis s'est produit en 218 seulement, quand, après l'avènement d'Elagabal, le gouverneur consulaire des trois Dacies ayant été destitué, comme intérimaire de cette charge importante a été nommé Ulpus Victor, en sa qualité de procurateur de la Dacia Apulensis *agens uice praesidis*¹⁸³.

On croit que le légat de la légion V Macedonica, ayant sans doute sous ses ordres toutes les troupes de Dacia Porolissensis mais étant subordonné à son tour au consulaire d'Apulum, détenait aussi la fonction de vice-gouverneur. Sa résidence était à Potaissa¹⁸⁴.

Pour ce qui est de l'étendue territoriale des trois Dacies, il semble qu'elle n'ait souffert que de légères modifications lors de sa dernière réorganisation. Dacia Porolissensis s'est maintenue dans ses anciennes limites. Dacia Apulensis demeure également dans les limites de l'ancienne Dacie supérieure, avec l'annexion — maintenant ou à une date antérieure — de la zone orientale de la Transylvanie, depuis Angustia jusqu'au Caput Stenarum, qui avait appartenu auparavant à la Dacie inférieure. Dacia Apulensis comprenait probablement aussi tout le Banat et confinait directement à la Mésie supérieure, ce qui explique qu'à la tête des deux provinces ait été placé le même légat consulaire, en la personne de M. Claudius Fronto. Très controversées sont, en revanche, l'étendue et la délimitation de Dacia Malvensis, d'autant plus que Malva, ville qui a donné son nom à la province, n'a pas encore été identifiée¹⁸⁵. D'aucuns croient que la Dacia Malvensis comprenait le Banat¹⁸⁶, tandis que d'autres la localisent en Olténie¹⁸⁷. Nous ne disposons pas, à ce sujet, d'indications sûres.

¹⁷⁴ *Die Reichsbeamten von Dazien*, p. 85.

¹⁷⁵ CIL III, 853.

¹⁷⁶ I. I. Russu, *op. cit.*, p. 711.

¹⁷⁷ H. G. Pflaum, *Les carrières...*, pp. 792, sq., n° 307.

Par suite de la datation plus précise de la procuratèle financière de C. Aurelius Atilianus, il est évident à présent que Aurelius Atilianus, *praeses*, auquel Caracalla adresse un rescrit mentionné dans *Dig.* XLVIII, 19, 43, ne saurait être le procurateur de Dacia Porolissensis, comme était porté à croire A. Stein (*op. cit.*, pp. 85 sq.), mais très probablement Q. Aurelius Atilianus, attesté comme procurateur de la province d'Arabie dans une inscription de Gerasa (*AnnÉp.*, 1936, 256), et qui pourrait être le fils ou le frère de celui de Dacia Porolissensis, comme le croit H. G. Pflaum, mais en aucun cas son père, comme l'admettait A. Stein (*loc. cit.*).

¹⁷⁸ *Ibidem*, pp. 55 sq.

¹⁷⁹ L. Leschi, *Actes du 2^{ème} Congrès int. d'épigr. grecque et latine*, Paris, 1953, p. 127; H. G. Pflaum, dans « *Lybica* », III, 1, 1955, pp. 135–154; *AnnÉp.*, 1956, 124; cf. H. G. Pflaum, *Les carrières...*, n° 181 bis et I. Berciu et Al. Popa, dans *SCIV*, XII, 1962, pp. 93–104.

¹⁸⁰ A. Stein, *op. cit.*, pp. 83–86; H. G. Pflaum, *Les carrières*, nos 262, 257 et p. 1 067.

¹⁸¹ CIL III, 1464 = ILS, 1 370.

¹⁸² A. Stein, *op. cit.*, pp. 63 sq.; *Idem*, *Dacien nach dem Bruderkrieg im Hause des Severus*, Sibtu, 1942.

¹⁸³ H. G. Pflaum, *Les carrières...*, pp. 691–694, n° 257, qui connaît l'inscription de Porolissum seulement d'après A. Stein, *Die Reichsbeamten von Dazien* (1944), la publication de ce dernier de 1942 lui étant inconnue. La chronologie proposée par H. G. Pflaum a l'avantage d'échelonner sur une période de temps plus longue (205–218) les nombreuses fonctions exercées par ce chevalier, telles qu'elles sont énumérées dans l'inscription de Sarmizegetusa.

¹⁸⁴ A. Stein, *op. cit.*, pp. 34, 40, 83, voir aussi M. Macrea, dans « *Dacia* », N.S., VIII, 1964, pp. 158 sq.

¹⁸⁵ La tentative récente de C. S. Nicolăescu-Plopsor, dans « *Revista Muzeelor* », II, 1965, pp. 203–207, de localiser Malva à Cioroiul Nou, en Olténie, est fondée sur la restitution erronée d'une inscription fragmentaire; elle est rejetée par C. Daicoviciu dans « *Acta Musei Napocensis* », II (sous presse).

¹⁸⁶ C. Patsch, dans « *S. B. Wien* », XXVII, 1925, pp. 203–205; *Idem*, dans « *Beiträge...* », V/2 (1937), pp. 137 sqq., 170; A. Stein, *op. cit.*, pp. 34, 59; C. Daicoviciu, *La Trans. dans l'ant.*, p. 98.

¹⁸⁷ D. Tudor, *Olténia romană*², pp. 141, 175.

Connaissant mieux que par le passé les phases successives d'organisation des provinces de la Dacie, nous sommes enclin à présent à supposer que Dacia Malvensis s'est maintenue en grande partie dans les limites de Dacia Inferior, excepté le territoire oriental de la Transylvanie, déjà mentionné par nous, qui, à une date qui n'a pas encore été précisée, mais au plus tard vers 167—169, a été rattaché à Dacia Apulensis.

On ne sait rien d'autres changements qui pourraient s'être produits dans l'organisation administrative et dans le gouvernement des trois Dacies après l'an 169. En général, les mentions épigraphiques concernant les légats et les procurateurs des trois Dacies s'arrêtent à la fin du règne de Philippe l'Arabe. Cependant, il est vraisemblable que les changements effectués dans toutes les autres provinces de l'Empire affectèrent aussi la Dacie. On sait, par exemple, qu'au temps de Gallien non seulement les *legati legionis* furent remplacés par des *praefecti legionis agentes uice legati*, mais que les *legati pro praetore*, eux aussi, gouverneurs des provinces impériales recrutés jusque-là exclusivement dans l'ordre sénatorial, furent remplacés par des gouverneurs appartenant à l'ordre équestre, appelés au début *agentes uice praesidis* et plus tard *praefecti* et *praesides*¹⁸⁸. Mais en Dacie ces changements ne sont plus documentés directement, ni épigraphiquement ni d'une autre manière. Abstraction faite de ces changements, tout comme de l'institution d'un *concilium trium Daciarum*¹⁸⁹, probablement sous le règne d'Alexandre Sévère, comme l'a démontré récemment C. Daicoviciu¹⁹⁰, l'organisation que la Dacie avait reçue au temps de Marc Aurèle paraît avoir été maintenue jusqu'à la date de son abandon, en 271, sous le règne d'Aurélien.

¹⁸⁸ Aurelius Victor, *Caesares*, 33, 34 et 37, 6. Cf. I. Homo, dans « *Revue Hist.* », 1921, III, pp. 8—10 et 24 sq.; M. Besnier, *Histoire romaine*, IV, 1, Paris, 1937, p. 187.

¹⁸⁹ CIL III, 1454 et JÖAI, V, 1902, Bbl. c. 135.

¹⁹⁰ C. Daicoviciu, *Severus Alexander și Dacia*, in *Acta MN*, III, 1966, pp. 155, 161.